



UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE

L'union du peuple pour sauver la République

Découvrez qui était vraiment le « Père de l'Europe »

De Pétain à la CIA,
**LA FACE CACHÉE DE
ROBERT SCHUMAN**

par François ASSELINEAU



Tous droits réservés - Date de première parution : 9 mai 2010
UPR - 60 avenue de la République 75011 PARIS - www.u-p-r.fr

NOTE IMPORTANTE

SUR L'UTILISATION DE NOS DOSSIERS, VIDÉOS ET ANALYSES

Les dossiers de l'UPR et les vidéos des conférences de François ASSELINEAU sont mis en ligne sur le site de l'Union Populaire Républicaine (UPR) pour une large diffusion, dans un objectif d'information du public et de militantisme politique. Chacun est donc libre de diffuser largement ces dossiers par voie électronique et est même invité à le faire.

Les analyses et les informations contenues dans ces dossiers et vidéos demeurent cependant la propriété intellectuelle de leur auteur. De même que nos dossiers et nos vidéos citent toujours scrupuleusement leurs sources, la citation ou la reprise de nos dossiers et de nos vidéos doivent donc toujours veiller à bien mentionner François ASSELINEAU et l'Union Populaire Républicaine (UPR).

Nous insistons sur ce point parce que nous avons constaté qu'un nombre croissant de journalistes ou de responsables d'autres mouvements politiques reprennent à leur compte tel ou tel passage de nos dossiers, articles ou vidéos, en évitant soigneusement de mentionner l'UPR et François ASSELINEAU.

La citation de nos dossiers, vidéos et analyses doivent donc se faire selon les modalités suivantes :

Reprises par d'autres sites Internet

Les dossiers, vidéos et analyses de l'UPR et de François ASSELINEAU peuvent faire librement l'objet de citations sur des sites Internet tiers. Cependant, nous demandons aux sites tiers de respecter deux conditions :

- 1) d'établir un **lien hypertexte** très visible avec notre site www.u-p-r.fr au début ou à la fin de la citation comme nous le faisons nous-mêmes dans nos dossiers ;
- 2) de mentionner très clairement nos coordonnées postales :
UPR, 60 avenue de la République - 75011 PARIS.

En respectant ces deux demandes, le site Internet tiers montre ainsi qu'il a la déontologie de ne pas s'accaparer la propriété intellectuelle du dossier établi par l'Union Populaire Républicaine, et qu'il permet au contraire à l'internaute de retrouver sans difficulté toutes les autres analyses de l'Union Populaire Républicaine figurant sur notre site.

Reprises par des médias radiophoniques et télévisés ou dans des conférences publiques

Les dossiers, vidéos et analyses de l'UPR et de François ASSELINEAU peuvent être librement repris sur des médias radiophoniques et télévisés ou au cours de conférences et débats publics. Cependant, nous demandons aux journalistes, aux conférenciers ou aux responsables politiques et économiques qui le font d'annoncer de façon claire et intelligible la source - **François ASSELINEAU ET L'UPR** - ainsi que les coordonnées postales et électroniques de l'UPR (**UPR, 60 avenue de la République 75011 PARIS ; www.u-p-r.fr**) afin de permettre à l'auditeur ou spectateur de retrouver sans difficulté nos analyses dans leur intégralité sur notre site Internet.

Reprises dans des documents papier (journaux, revues, magazines...)

Toute reprise totale ou partielle des dossiers, vidéos, articles ou analyses de l'UPR sur des supports papier (journaux, revues, magazines) est soumise à une demande d'accord écrit préalable qui doit être transmise à l'UPR. Cette demande doit être formulée :

- par courrier à : UPR, 60 avenue de la République 75011 PARIS
- par courriel à : contact@u-p-r.fr

En cas d'approbation, le demandeur recevra un courrier lui précisant les modalités de reprise. L'absence éventuelle de réponse vaut refus tacite.



ROBERT SCHUMAN

« Il était dépourvu des qualités brillantes, de l'ampleur de vues, de l'audace sans scrupules qui font les personnages hors norme.

En 1939, à 53 ans, rien n'annonçait un grand destin.

En 1945, à 59 ans, rien n'annonçait le père de l'Europe.»

Robert Schuman, du Lorrain des frontières au père de l'Europe,

Fayard, 2008

DE PÉTAIN À LA CIA, LA FACE CACHÉE DE ROBERT SCHUMAN

par François ASSELINEAU

L'édition niçoise du quotidien *Méto* paru le 19 mars 2010 a révélé qu'un « jury de professionnels » du « Marathon de la photographie » organisé par le magasin Fnac de Nice venait de décerner, dans la catégorie « politiquement incorrect » [sic], son « coup de cœur » à la photo d'un individu s'essuyant les fesses avec le drapeau français ⁽¹⁾.

Dans cette ambiance abjecte, où le politiquement correct consiste bien au contraire à avilir tout ce qui a fait la France et sa grandeur, il est quelques personnages de notre histoire qui échappent, comme par miracle, à cet impératif d'humiliation de la nation française. Parmi ces rares rescapés figurent, tiens donc !, Jean Monnet et Robert Schuman, les prétendus « pères de l'Europe ».

Rien n'est trop beau pour nous les présenter, et notamment le second. Robert Schuman est décrit à longueur d'ouvrages, de sites et de discours officiels en des termes qui feraient trépigner de rire si on les lisait sous la plume d'un journaliste nord-coréen pour qualifier Kim Jong Il. Schuman aurait ainsi été un « apôtre laïc », un « Gandhi chrétien » d'une « audace inouïe », un homme « sans ambition, d'une totale sincérité et humilité intellectuelles », le « plus modeste des grands hommes », « ayant la haine viscérale du mensonge », « aspirant à la sainteté », etc. ⁽²⁾.

Le présent dossier, conçu à l'occasion du 60^e anniversaire de la Déclaration du 9 mai 1950, a pour objet de rétablir la vérité historique sur un personnage qui fut servile devant tous les puissants, lâche en temps de guerre, traître à la République, et finalement manipulé par les Américains.

1 - Robert Schuman, un Mosellan "*respectueux des autorités et de l'ordre établi*"

Jean-Pierre Schuman (1837-1900), père de Robert Schuman, était un Mosellan né Français à Evrange, village lorrain à la frontière franco-luxembourgeoise. C'était un propriétaire terrien, partiellement exploitant agricole et partiellement rentier. Il avait servi dans l'armée française sous Napoléon III en 1870. Mais, après Sedan et l'annexion de l'Alsace-Lorraine au Reich, il n'avait pas usé du « droit d'option » pour sa patrie, la France. Il avait préféré devenir citoyen allemand. La mère de Robert Schuman, Eugénie Duren, était une Luxembourgeoise née à Bettembourg, qui avait acquis la nationalité allemande lors de son mariage avec Jean-Pierre Schuman.

Robert Schuman, fils unique du couple, naquit citoyen allemand, le 29 juin 1886, au Luxembourg où la famille s'était installée. Le jeune Robert fréquenta l'école communale de Clausen, faubourg de Luxembourg où il est né, avant de poursuivre ses études à l'Athénée grand-ducal.

Le jeune Robert Schuman avait donc trois patries d'origine, distantes de quelques dizaines de kilomètres. Très attaché à ses parents, il souffrit beaucoup de leur décès, à dix ans d'intervalle (1900 et 1911) avant la guerre de 1914.

Schuman, ayant perdu son père à 14 ans et sa mère à 25 ans en 1911, aurait pu, n'ayant plus de famille proche, partir s'installer en France. Pourtant, il décida de rester allemand et fit le choix d'aller étudier le droit dans les universités allemandes. Ses études supérieures le conduisirent successivement à fréquenter les Universités de Bonn, Munich, Berlin et enfin celle de Strasbourg, la capitale du Reichsland annexé. Il s'installa enfin en 1912 à Metz comme avocat ⁽³⁾.

Comme le note l'historien François Roth, Robert Schuman se montra ainsi un parfait sujet de l'Empire allemand, « *respectueux des autorités et de l'ordre établi* », et ne participant à aucune des manifestations du Souvenir français ⁽⁴⁾.

(1) Cf. par exemple : <http://www.ripostelaique.com/Un-individu-se-torche-avec-le.html>

(2) Ces formules sont extraites de l'hommage de 39 minutes 21 secondes de Michel Albert, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, à Robert Schuman en 2003, hommage dont l'enregistrement et le texte sont sur <http://www.canalacademie.com/ida95-Robert-Schuman.html>

(3) Sources : http://fr.wikipedia.org/wiki/Robert_Schuman ; Robert Schuman et l'idée européenne par Michel-Pierre Chelini sur le site de la Fondation Schuman : http://www.robert-schuman.eu/schuman_chelini.php ; Raymond Poidevin, Professeur émérite à l'université Robert Schuman - Strasbourg III. Extrait de son ouvrage : « *Robert Schuman* », collection Politiques et Chrétiens, éditions Beauchesne, 1988, pages 9-15, également sur le site de la Fondation Schuman : http://www.robert-schuman.eu/schuman_poidevin.php

(4) Source : *Robert Schuman, « père de l'Europe » ou saint en veston ?*, (compte rendu de : François Roth, *Robert Schuman, du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Fayard, 2008) <http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html>

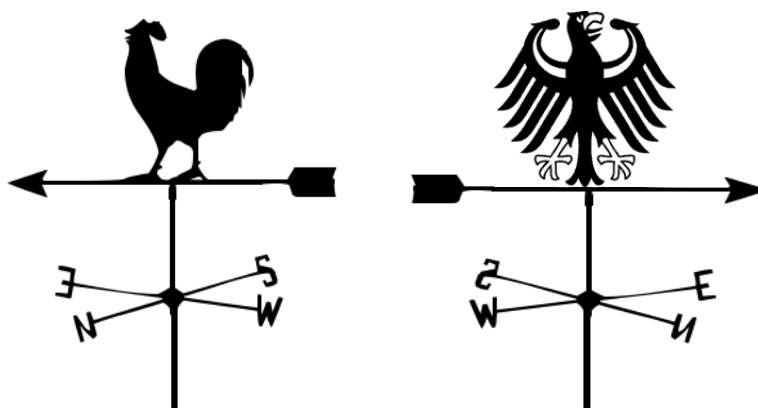
2 - Robert Schuman, soldat allemand « planqué » pendant la Première Guerre mondiale, devient citoyen français en 1918 et révèle une nature opportuniste

En 1908, âgé de 22 ans et vivant seul avec sa mère veuve, Robert Schuman se fait réformer. Prétendument pour raisons médicales. Cette décision qui n'est pas si banale à l'époque et qui ne plaide guère pour le courage et l'ardeur au combat du jeune Schuman, lui vaut d'être exempté du long service militaire allemand, de deux ans. Toutefois, la guerre de 1914 mobilise plus largement que le service du temps de paix et il est affecté sous uniforme allemand, de 1915 à 1918, comme adjoint d'administration au responsable de la sous-préfecture allemande (Kreisdirektion) de Boulay en Moselle ⁽¹⁾. Ce travail, qui n'est pas subalterne compte tenu des diplômes et du métier d'avocat de Robert Schuman, lui vaudra d'être accusé, en 1919, par plusieurs organes francophones lorrains d'avoir servi comme officier de l'armée allemande et d'avoir été « embusqué » dans cette sous-préfecture ⁽²⁾. Si polémique il y eut, c'est bien que son attitude suscitait pour le moins des débats.

De fait, selon François Roth, Schuman a raisonné jusqu'en 1917 « *comme s'il devait rester allemand* ». Ce n'est qu'en 1918 qu'il se rend à l'évidence de la proche défaite allemande et du retour de l'Alsace-Lorraine à la France. Du coup, il renverse totalement sa position. Dans une lettre à son cousin Albert Duren écrite en 1920, Robert Schuman raconte que « *la France, je la connaissais très, très superficiellement* » mais qu'en 1918, il aboutit « *à une confiance et une affection sans réserve pour la grande famille [la France] qui nous accueillait* ». Après la défaite allemande de 1918, il s'adapte donc immédiatement à sa nouvelle patrie et prétend la servir comme la précédente ⁽³⁾.

Si l'on ne veut pas être injuste, il faut reconnaître que la situation des Alsaciens-Mosellans n'était pas facile à l'époque et que beaucoup vécurent comme un drame le fait d'être tiraillés entre deux pays. On comprend que les populations durent se plier à une autorité, puis à une autre. Il n'en demeure pas moins que tous n'agirent pas, loin de là, comme le brave Robert Schuman, toujours aussi « *respectueux des autorités et de l'ordre établi* ». Car après avoir continuellement fait le choix de l'Allemagne et avoir servi comme officier allemand, à l'abri dans un bureau jusqu'en 1918, il proclama sans le moindre délai de décence sa « *confiance et son affection sans réserve* » pour la France lorsque la défaite allemande fut en vue et décida aussi sec d'y entamer une carrière politique.

La personnalité de Robert Schuman commence ainsi à se dessiner : c'est un jeune homme obéissant, pour ne pas dire servile devant les puissants du moment, doublé d'un opportuniste. En termes triviaux, Robert Schuman n'apparaît pas seulement comme une girouette mais aussi comme un Tartuffe, ayant le culot de donner à ses retournements de veste une dimension romanesque, pour ne pas dire morale.



(1) Cf. *Robert Schuman et l'idée européenne* par Michel-Pierre Chelini sur le site de la Fondation Schuman : http://www.robert-schuman.eu/schuman_chelini.php ; dans son hommage de 2003 à Robert Schuman, Michel Albert, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, conteste formellement que Robert Schuman ait porté l'uniforme d'officier allemand en ces termes : « *Contrairement à ce qu'on a pu dire - contrairement à l'injure du communiste Jacques Duclos le traitant publiquement « d'officier boche » - Robert Schuman n'a jamais porté l'uniforme allemand car, étant réformé pour raisons de santé, il a seulement été requis civil pendant quelques mois à la mairie de Thionville* ». <http://www.canalacademie.com/ida95-Robert-Schuman.html>. Mais cette indignation vertueuse, et d'ailleurs peu glorieuse pour l'intéressé si elle était exacte, ne repose sur aucune source.

(2) Raymond Poidevin, « *Robert Schuman* », collection Politiques et Chrétiens, éditions Beauchesne, 1988, sur le site de la Fondation Schuman : http://www.robert-schuman.eu/schuman_poidevin.php

(3) Source : *Robert Schuman, « père de l'Europe » ou saint en veston ?*, (compte rendu de : François Roth, *Robert Schuman, du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Fayard, 2008) <http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html>

3 - Robert Schuman, parlementaire catholique, ultra-conservateur et peu imaginaire, est attiré par les dictatures de Dollfuss, Salazar, Franco et Horthy

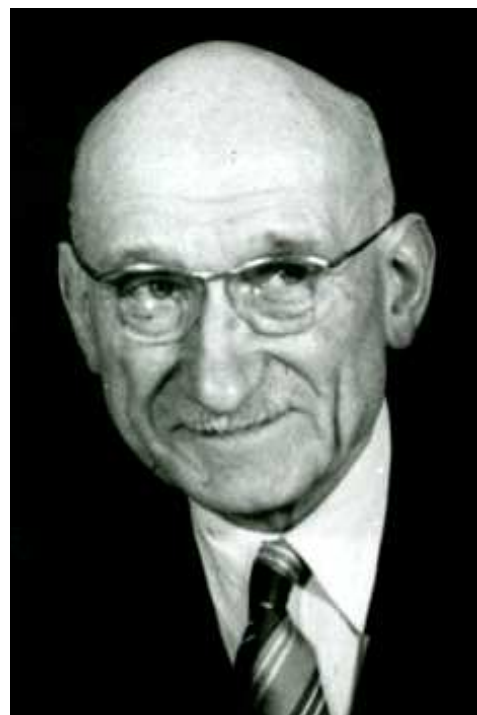
Le retour de l'Alsace-Moselle à la France en 1918 ne remplit pas d'une joie sans mélange les milieux catholiques lorrains conservateurs dont fait partie Robert Schuman. Ils redoutent les retrouvailles juridiques avec une République française perçue comme anticléricale. Car l'Alsace-Moselle devenue allemande en 1871 n'a pas connu la dissolution des ordres religieux (1902-1904) décidée en France et n'a pas connu non plus la séparation de l'Église et de l'État, qui constitue l'un des fondements essentiels de notre laïcité et de notre pacte républicain depuis 1905. Argument touchant davantage le portefeuille, le clergé mosellan vit encore sous le régime du Concordat de 1801 et bénéficie à ce titre des subventions publiques qui ont été supprimées dans le reste de la France.

Afin d'échapper à un pareil sort, l'aumônier de Robert Schuman dissuade en 1919 celui-ci d'entrer dans les ordres et le pousse plutôt à se présenter aux élections législatives, afin qu'il tente d'y sauver le régime du Concordat en Alsace-Moselle. L'aumônier le lui écrit en ces termes : « *Je pense que tu as quelque chose à faire dans le monde et que les saints de demain seront des saints en veston* » ⁽¹⁾.

Dans le long panégyrique qu'il lui a consacré en 2003, Michel Albert, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, précise qu'à ce tournant de sa carrière, « *si Robert Schuman se résigne ainsi à s'engager dans la vie politique pour tenter d'y appliquer la doctrine sociale de l'Église, ce n'est pas sans regret. Il déclare : "Combien aurais-je préféré me consacrer à ma profession, aux œuvres religieuses et sociales, et à ma famille". Famille au demeurant réduite, car il est resté toute sa vie célibataire.* » ⁽¹⁾

Cette résignation est-elle sincère, comme semble le penser son hagiographe ? Ou ne serait-elle pas plutôt la première manifestation de ce caractère roublard, typique de tous les Tartuffes de la politique, qui lèvent les yeux au ciel en jurant qu'ils n'ont accepté un mandat électif ou un portefeuille de ministre que contraint et forcé, pour « *céder à la pression de leurs amis* » ? Comme on va le voir, la suite de la biographie de Robert Schuman permet à notre avis de choisir sans hésiter cette seconde hypothèse. Mais il semble que même Michel Albert ait un doute puisque son éloge outrancier devant l'Académie portait un titre (involontairement ?) narquois, repris d'une formule de Jacques Fauvet : Robert Schuman, le contemplatif dix fois ministre ⁽¹⁾ Avec un point d'exclamation.

Quoi qu'il en soit, Robert Schuman va très vite se faire une raison de ne pas avoir choisi d'entrer au petit séminaire. Élu d'une des circonscriptions de Metz aux élections législatives de fin 1919, celui qui « *se résignait* » à s'engager dans la vie politique va siéger au Palais-Bourbon sans discontinuer de 1919 à 1940, d'abord à l'Union Républicaine Lorraine, petit parti régional associé au Bloc National puis à Poincaré, ensuite, à partir de 1931, au Parti Démocrate Populaire, un des ancêtres du MRP. Une sorte de record.



Comme le note Michel-Pierre Chélini, l'activité parlementaire de Robert Schuman va se révéler « *modeste* » et « *banale* », si ce n'est qu'il s'oppose nettement à la partie anticléricale de la politique du Cartel des gauches (1924-26), conformément à la mission que lui a confiée son aumônier. Comme le note Michel Albert, Schuman va en effet contribuer dans une large mesure au maintien des particularismes linguistiques, sociaux et religieux de l'Alsace-Moselle, en particulier le régime concordataire ⁽¹⁾. De 1929 à 1939, il est membre de la Commission des Finances de la Chambre des députés où il se montre à la fois scrupuleux, très orthodoxe (avec son souci constant de l'équilibre budgétaire), voire « *peu imaginaire* » en cette période de crise grave ⁽²⁾.

Robert Schuman va bien sûr se montrer défavorable au Front Populaire (1936-38), mais moins pour le

(1) Robert Schuman, le contemplatif dix fois ministre !, hommage de Michel Albert, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques : <http://www.canalacademie.com/ida95-Robert-Schuman.html>

(2) http://www.robert-schuman.eu/schuman_chelini.php

caractère social des mesures votées que pour les menaces sur la propriété patronale ou la structure du budget dont les projets gouvernementaux lui semblent être porteurs. Il est hostile à l'Office du Blé, hostile à la modification du statut de la Banque de France, hostile à la dévaluation du franc. Bref, Robert Schuman se montre, comme toujours, « *respectueux des autorités et de l'ordre établi* ».

Sur cette période de l'entre-deux-guerres, Robert Schuman apparaît en fait non seulement comme un parlementaire catholique ultra conservateur, mais aussi comme fort peu républicain.

Anti-laïque, Robert Schuman se fait le « *défenseur vigilant du statut scolaire des départements recouvrés* ». Il se montre par ailleurs « *tolérant* » vis-à-vis des autonomistes lorrains et alsaciens, lesquels finiront souvent dans la Collaboration avec le régime nazi ⁽¹⁾.

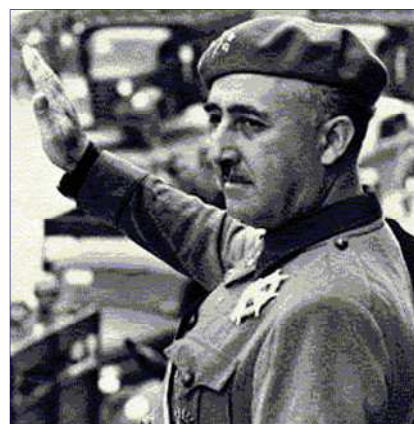
Se montrant sensible à la question sociale, mais viscéralement anti-communiste, **Robert Schuman ne cache pas à quel point il est attiré par le corporatisme autoritaire catholique du chancelier autrichien Dollfuss ⁽²⁾, par les régimes autoritaires du Hongrois Horthy ⁽³⁾ et du Portugais Salazar ⁽⁴⁾, par Franco ⁽⁵⁾, tombeur de la République espagnole, ainsi que par la cause croate ⁽¹⁾.**

Comme le dit François Roth à la fin de ce chapitre qui se termine sur l'année 1939 : "A 53 ans, rien n'annonçait un grand destin."

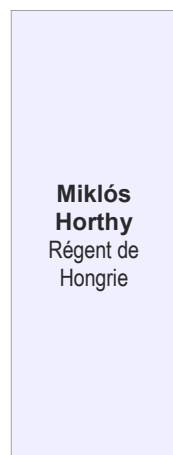
Ajoutons que tout annonçait au contraire un homme prêt à avoir des complaisances pour le régime de Pétain.



Engelbert Dollfuss
Chancelier d'Autriche (1932 - 1934)



Francisco Franco pendant la guerre civile espagnole (1936 - 1939)



Miklós Horthy
Régent de Hongrie



Antonio de Oliveira Salazar
établiant un « État nouveau » au Portugal en 1933



- (1) Source : *Robert Schuman, « père de l'Europe » ou saint en veston ?*, (compte rendu de : François Roth, *Robert Schuman, du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Fayard, 2008)
<http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html>
- (2) Bien qu'antirainazi, le chancelier autrichien Dollfuss (1892 - 1934) n'en fut pas moins un fasciste authentique. Il fonda une ligue d'extrême droite, le Front Patriotique, et établit une dictature le 4 mars 1933, transformant l'Autriche en un État autoritaire, corporatif et catholique.
- (3) L'ultra-conservateur Amiral hongrois Miklós Horthy (1868 - 1957), amiral sans flotte et régent d'un royaume sans roi, installa en 1920 un régime autoritaire, qui sympathisa avec les régimes fascistes environnants, sans verser cependant dans un régime totalement dictatorial.
- (4) Antonio de Oliveira Salazar (1889 - 1970) établit au Portugal en 1933 un « État nouveau », régime politique nationaliste, proche de l'idéologie fasciste de Benito Mussolini mais néanmoins distinct. Autoritaire et non totalitaire, l'État nouveau est fondé sur le catholicisme et l'anti-communisme et ne prétend pas développer la puissance de l'État au même degré qu'un régime fasciste.

4 - Robert Schuman approuve les Accords de Munich, veut cesser le combat dès le 12 juin 1940, entre au 1^{er} gouvernement Pétain, puis vote les pleins pouvoirs à Vichy

La seconde partie des années 30, se clôturant par le désastre de 1940, va jeter une lumière encore plus crue sur cette attirance de Robert Schuman pour les régimes à poigne, attirance soigneusement gommée du dogme européiste et des manuels d'histoire de nos jours.

Dès le 30 septembre 1938, Robert Schuman applaudit aux Accords de Munich, par crainte d'une nouvelle guerre qu'il juge désormais « *fratricide* »⁽¹⁾. Certains peuvent trouver évangélique ce qualificatif de « *fratricide* ». Mais d'autres y verront plutôt l'odieuse tartufferie de quelqu'un qui feint de ne pas voir la différence de nature entre le régime nazi et la République française et qui insiste de ce fait sur une nécessaire entente entre les deux pour éviter la guerre. Les Collaborationnistes français ne diront pas autre chose pour justifier ensuite les pires bienveillances à l'égard du régime hitlérien.

L'offensive allemande du 10 mai 1940 conduisant en quelques semaines à la défaite de la France, Robert Schuman pense, dès le 12 juin, qu'il « *faut mettre bas les armes* »⁽²⁾. Est-ce là le propos d'un « *Gandhi chrétien* » ou la réaction habituelle, décidément lassante de couardise, du réformé de 1908 et du planqué de 1915 ?

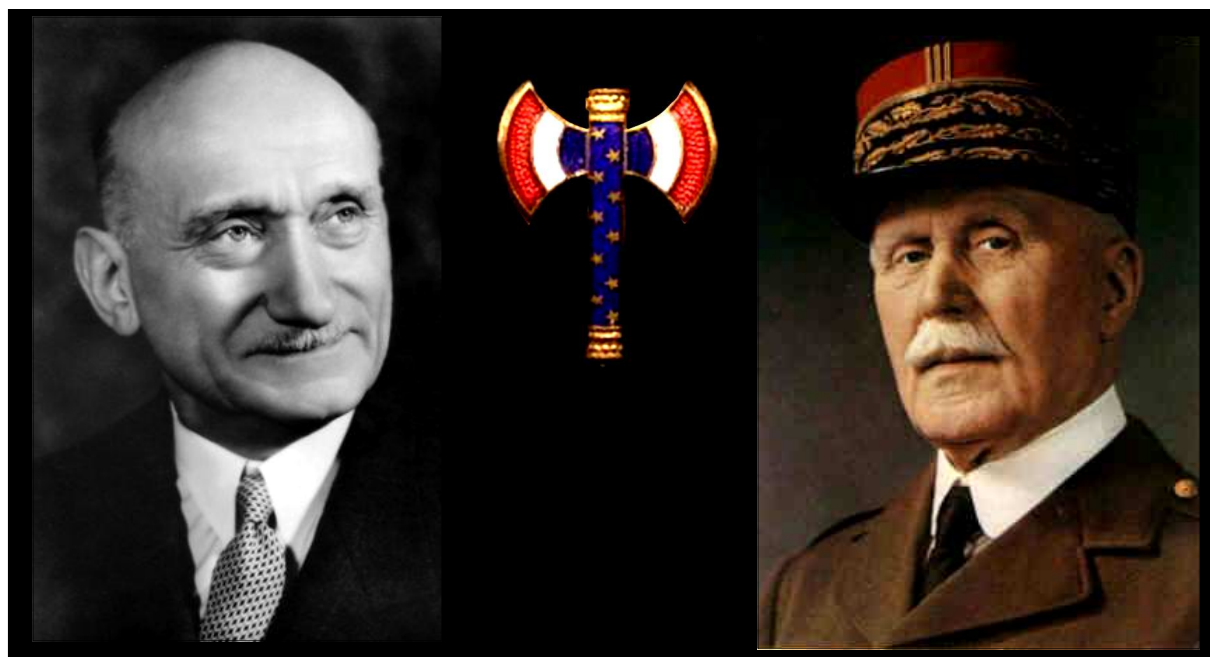
La suite des événements est encore plus compromettante et c'est alors que les analyses divergent.

Pour Michel-Pierre Chélini, dont le texte est repris sur le site officiel de la Fondation Robert Schuman, « *nommé sous-secrétaire d'État aux réfugiés dans le gouvernement de Paul Reynaud en mars 1940, Robert Schuman est maintenu à ce poste, en son absence, dans le gouvernement Pétain (16 juin-10 juillet 1940) et vote les pleins pouvoirs à ce dernier le 10 juillet, Laval lui ayant certifié que seul le maréchal était capable de conserver l'Alsace-Moselle à la France.* »⁽¹⁾ En un mot, Robert Schuman aurait ainsi été nommé au premier gouvernement Pétain par hasard et l'intéressé aurait ensuite voté les pleins pouvoirs au Maréchal par patriotisme, du fait de sa crainte de voir l'Alsace-Moselle repasser sous souveraineté allemande.

Le problème de cette présentation des événements est qu'elle n'est tout bonnement pas crédible quand on la remet en perspective de la personnalité de Robert Schuman. Outre qu'il a toujours été « *respectueux des autorités et de l'ordre établi* », il était très attiré, on l'a vu, par tous les nouveaux régimes autoritaires européens à forte connotation catholique (Autriche, Espagne, Portugal) et l'on ne dispose pas d'éléments pouvant laisser penser qu'il ait été un critique du pétainisme. En outre, ses origines et ses choix de jeune adulte permettent de douter que la perspective de voir l'Alsace-Moselle redevenir allemande lui ait paru spécialement intolérable par principe.

(1) Cf. *Robert Schuman et l'idée européenne* par Michel-Pierre Chelini sur le site de la Fondation Schuman : http://www.robert-schuman.eu/schuman_chelini.php

(2) <http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html>



N'ayant pas peur du ridicule, Michel Albert, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, va pourtant encore plus loin puisqu'il affirme que « *le 10 juillet 1940, Robert Schuman vote les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain puis, sans avoir été consulté, il apprend qu'il avait été maintenu dans ses fonctions antérieures de sous-secrétaire d'État aux réfugiés* » ⁽¹⁾.

Qui peut croire un instant à cette fable d'un homme ayant été député pendant 21 ans, et ministre depuis 4 mois, qui aurait été nommé au gouvernement sans son consentement, et qui n'aurait pas protesté pendant près d'un mois faute d'en avoir été informé ?

Ici comme ailleurs, l'analyse de l'historien François Roth paraît beaucoup plus crédible lorsqu'il explique que, **le 16 juin 1940, Schuman est confirmé par le maréchal Pétain dans ses fonctions de sous-secrétaire d'État ; qu'après l'armistice, il fait partie des 569 parlementaires qui votent sciemment les pleins pouvoirs à Pétain. Mais que c'est Pierre Laval qui ne veut pas de lui dans le nouveau gouvernement formé le 12 juillet** ⁽²⁾.

La vérité est donc peu reluisante et rien n'interdit même de penser que, si Pierre Laval avait accepté d'offrir un portefeuille à Robert Schuman, celui-ci l'aurait accepté. Mais, ayant été écarté par Laval, Schuman, dont Roth dit qu'il était "*un légaliste*" et "*pas un républicain dans le sens français du terme*", part aider les réfugiés, a des entrevues avec des prélats catholiques, et ce jusqu'en septembre 1940.

5 - Qu'a fait précisément Robert Schuman entre septembre 1940 et novembre 1942 ?

Entre septembre 1940 et novembre 1942 se place alors une partie de la vie de Robert Schuman qui est incontestablement la plus mystérieuse et sur laquelle tous les ouvrages dithyrambiques n'aiment pas à s'attarder.

François Roth relève un fait étrange : **alors que de nombreux Messins et Mosellans sont expulsés du département de la Moselle par le Gauleiter nazi Josef Bürckel ►, Robert Schuman, quant à lui, fait le chemin inverse. Il rentre à Metz en zone occupée où il ne trouve rien de mieux à faire que de brûler sa correspondance. Puis... il se rend à la police pour discuter du rapatriement des réfugiés mosellans. On lui propose de collaborer avec les autorités allemandes** ⁽¹⁾.



Que s'est-il dit entre Robert Schuman et les autorités nazies de Metz qu'il était allé voir, lui ministre du gouvernement sortant, et cela sans aucun mandat d'aucune sorte ? Nous n'en savons rien de précis si ce n'est qu'il aurait « *refusé de collaborer* », comme nous en assurent ses défenseurs. Mais quel était l'alors l'objet initial de sa démarche ? Quoi qu'il en soit, Robert Schuman est placé en état d'arrestation et écroué de septembre 1940 à avril 1941. Michel Albert s'en extasie en lançant que « *pendant la guerre, ayant refusé toute collaboration avec les Allemands, il avait été le premier parlementaire français jeté en prison par la Gestapo et mis au secret à Metz* » ⁽¹⁾. Certes, mais il était aussi le premier ancien ministre à s'être rendu en Alsace-Moselle pour y prendre langue avec les troupes nazies.

La suite des événements est à peine plus claire. Sur ordre d'Heinrich Welsch, le procureur allemand et futur ministre-président de transition de la Sarre en 1955, Robert Schuman est sorti de prison, non pas pour être envoyé en déportation comme d'autres parlementaires français, mais pour être placé en résidence surveillée à Neustadt-an-der-Weinstrasse dans la Forêt Noire. On ignore ce qui vaut cette clémence mais Robert Schuman y gagne clairement au change. Car cette « résidence surveillée » est justement si peu surveillée qu'il s'enfuit vers la zone libre en août 1942, après avoir de nouveau refusé plusieurs offres de collaboration ⁽²⁾.

Il prend alors des contacts avec le gouvernement de Vichy, mais ces contacts le convainquent qu'il n'a rien à attendre du régime de Pétain. C'est seulement lorsque ont lieu le débarquement allié en Afrique du nord (Opération Torch) et l'invasion consécutive de la « zone libre » par les troupes du Reich que Robert Schuman se décide, enfin, à passer dans la clandestinité...

(1) *Robert Schuman, le contemplatif dix fois ministre !*, hommage de Michel Albert, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques : <http://www.canalacademie.com/ida95-Robert-Schuman.html>

(2) <http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html>

6 - Robert Schuman, « planqué » dans des abbayes pendant la Seconde Guerre mondiale, refuse de s'engager dans la Résistance

À partir de novembre 1942, Robert Schuman décide donc de vivre clandestinement, mais il opte pour le cadre bucolique de charmantes abbayes. Il s'installe à l'abbaye d'En-Calcat (ci-dessous à gauche), monastère bénédictin situé dans le Tarn, « dont il suit les heures liturgiques », mais aussi à l'abbaye de Notre Dame des Neiges en Ardèche (ci-dessous à droite) et à l'Abbaye de Ligugé dans la Vienne. À aucun moment il n'envisage de s'engager dans la Résistance. Un de ses collaborateurs aux Finances en 1947-48, François Bloch-Lainé, lui-même engagé dans les mouvements de résistance, dira plus tard que Robert Schuman « avait fait sa guerre à sa manière »....

C'est, encore une fois, une façon bien complaisante de présenter les choses. Ne serait-il pas plus honnête de dire, pour en finir avec la propagande de « l'apôtre laïc », que le réformé de 1908, le planqué de 1915, le munichois de 1938, le défaitiste et le pétainiste de 1940, se planqua de nouveau entre 1942 et 1944, en choisissant finement de s'installer dans des cadres campagnards qui devaient être bien agréables en ces temps où sévissaient les restrictions alimentaires et le marché noir dans les centres urbains.



7 - Robert Schuman, qualifié de « produit de Vichy », est poursuivi pour « indignité nationale » à la Libération, et fait jouer ses appuis dans l'Église pour y échapper

Cette vision plus juste de la vraie personnalité de Robert Schuman n'échappa nullement à ses contemporains. **À la Libération, le ministre de la Guerre, André Diethelm⁽¹⁾, qui devait avoir quelques informations solides, exigea que « soit vidé sur-le-champ ce produit de Vichy »⁽²⁾. Les autorités de la France Libre le traitèrent pour ce qu'il était : à savoir un ex-ministre de Pétain et l'un des parlementaires ayant voté les pleins pouvoirs au maréchal en assassinant la III^e République. Ces faits suffirent à le frapper « d'indignité nationale » et « d'inéligibilité ».**

Toute honte bue, et mû par l'ambition dévorante de reprendre des responsabilités politiques, cet homme « sans ambition, d'une totale sincérité et humilité intellectuelles » pour reprendre le jugement burlesque repris par Michel Albert à André Philip⁽³⁾, finit par écrire au général de Gaulle le 4 juillet 1945 pour le supplier de lui retirer ces marques d'infamie. Des « amis » - pour reprendre l'expression de Michel-Pierre Chelini⁽⁴⁾ - intervinrent auprès du chef du Gouvernement provisoire pour appuyer cette demande. Quels amis ? Très probablement le clergé mosellan, mais aussi probablement le Vatican de Pie XII.

Charles de Gaulle, qui avait une piètre image de Robert Schuman mais qui, en homme d'État, avait le souci d'apaiser les tensions entre Français, céda à la supplique et intervint pour que l'affaire fût classée. Un non-lieu en sa faveur fut prononcé par la commission de la Haute Cour le 15 septembre 1945 et Robert Schuman reprit sa place dans la vie politique française comme si de rien n'était.

(1) Homme intègre et courageux, André Diethelm était normilien, inspecteur des Finances et ancien directeur de cabinet de Georges Mandel de 1938 à 1940. Il avait ensuite rallié la France libre, où de Gaulle l'avait nommé commissaire à l'Intérieur, au Travail et à l'Information, puis aux Finances et aux Pensions, enfin aux Finances, à l'Économie et à la Marine marchande dans le Comité national français (1941-43). Le 3 mars 1944, il devint commissaire à la Guerre puis, le 9 septembre 1944, ministre de la Guerre dans le Gouvernement Charles de Gaulle (1), et ce jusqu'au 21 novembre 1945.

(2) Raymond Poidevin, « Robert Schuman », collection Politiques et Chrétiens, éditions Beauchesne, 1988, sur le site de la Fondation Schuman : http://www.robert-schuman.eu/schuman_poidevin.php

(3) <http://www.canalacademie.com/ida95-Robert-Schuman.html>

(4) http://www.robert-schuman.eu/schuman_chelini.php

8 - Robert Schuman, à peu près dépourvu de toutes les qualités d'un homme d'État, devient un politicard de la IV^e République, « faux naïf », « habile » dans la « manœuvre politicienne » et dans la dissimulation de décisions essentielles

À peine relevé de sa peine d'inéligibilité pour collaboration, Robert Schuman se lance donc dans la politique de la IV^e République. Il est candidat aux législatives du 21 octobre 1945, et sa liste remporte quatre sièges sur sept en Moselle. C'est ici le lieu de souligner plusieurs points importants du personnage, à commencer par ses qualités médiocres d'homme d'État et de parlementaire.

François Roth écrit que Robert Schuman « *était dépourvu des qualités brillantes, de l'ampleur de vues, de l'audace sans scrupules qui font les personnages hors norme* » et que sa vie « *n'était pas celle d'un de ces grands individus qui ont façonné l'Histoire.* »⁽¹⁾ Michel Albert relève qu'il était « *au physique, comme un grand diable à la silhouette terne et voûtée, vieillissant avant l'âge, dépourvu de séduction. Tous ces traits en firent une cible privilégiée pour les caricaturistes, qui présentaient ce parlementaire comme un curé de campagne sans soutane.* »⁽²⁾



Tous les observateurs de l'époque se retrouvent pour stigmatiser, parfois méchamment, ses piètres qualités oratoires et son apparence physique, qui ne cadrent pas avec l'image d'un grand responsable politique. Selon E. Borne, « *on s'endormait en écoutant sa parole lente, appliquée, sans aisance* ». Selon Jacques Fauvet, « *il donnait l'impression d'être un orateur qui pèse longuement ses arguments comme un vieux pharmacien ses pilules* ». ⁽²⁾ Selon Georges Bidault, Président de son parti, le MRP, et qui ne l'aimait pas, Robert Schuman était « *un moteur à gaz pauvre* »⁽³⁾. Il avait « *une frêle silhouette et une voix nasillarde* »⁽⁴⁾. Lui-même reconnaissait : « *Je ne suis pas orateur.* » Certains brocardaient son allure de « *jeune communiant monté en graine* », d'autres celle « *d'un homme qui est né vieux* ». Discret, terne, effacé, il faisait l'impossible pour ne pas se faire remarquer.⁽²⁾

Mais au-delà de ces apparences, Raymond Poidevin, pourtant l'un de ses admirateurs, souligne à quel point Robert Schuman « *ne manquait pas d'habileté dans le jeu politique* » de la IV^e République. Il le décrit comme « *feutré, faux-naïf* », comme « *ayant le sens de la manœuvre politicienne* », comme « *jouant un rôle clé dans la plupart des crises ministérielles avec un sens aigu des dosages politiques* ». ⁽²⁾ Il précise que Robert Schuman savait aussi « *contourner les questions indiscrettes des parlementaires soit en commission, soit en débat public* » et qu'il estimait devoir « *informer le Parlement le plus tard possible sous peine de compromettre une négociation.* »⁽²⁾

Relevons que ces descriptions trahissent ce qu'a d'évidemment mensonger l'idée selon laquelle il aurait pu être nommé au gouvernement de Pétain sans son accord et y rester près d'un mois sans le savoir. **Elles montrent aussi ce qu'ont de naïf les descriptions qui nous présentent comme un modèle de sincérité et d'intégrité cet homme suprêmement retors ayant réussi le tour de force d'être dix fois ministre sous la IV^e République. La dissimulation de Robert Schuman était extrême**, comme le dévoile à son corps défendant Raymond Poitevin lorsqu'il précise que celui qui était devenu ministre des Affaires étrangères de la République « *restait discret vis-à-vis de l'Élysée dans certaines grandes occasions comme lorsqu'il prépara la "bombe" du 9 mai 1950. Cette même affaire le conduisit à n'informer que deux de ses collègues du gouvernement alors qu'il estimait qu'un ministre doit régulièrement tenir tous ses collègues "au courant des affaires de son ressort"* ». ⁽²⁾

Réélu aux élections législatives de juin 1946, Schuman fut appelé par Georges Bidault à devenir ministre des Finances, fonction qu'il occupa jusqu'en novembre 1947, pour devenir ensuite président du Conseil, c'est-à-dire Premier ministre de la IV^e République. En juillet 1948, son cabinet fut renversé sur une banale affaire de crédits militaires. Avec une aptitude consommée à retomber sur ses pieds, Robert Schuman resta pourtant au gouvernement, en devenant ministre des Affaires étrangères, poste qu'il occupera jusqu'en janvier 1953, « *soit sous neuf cabinets successifs, ce qui, étant donné l'instabilité ministérielle de la IV^e République, représentait une sorte de record* », comme le remarque François Roth. Au moment où il arrive au Quai d'Orsay, « *rien n'annonce alors que Schuman, qui a 59 ans, sera le futur père de l'Europe* »⁽¹⁾.

(1) <http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html>

(2) http://www.robert-schuman.eu/schuman_poidevin.php

(3) <http://www.canalacademie.com/ida95-Robert-Schuman.html>

(4) Présentation faite par l'éditeur du livre *Robert Schuman : Homme d'Etat, citoyen du Ciel*, ouvrage collectif présenté par Raphaël Clément et Edouard Husson, François-Xavier de Guibert, 2006 <http://www.amazon.fr/Robert-Schuman-Homme-dEtat-citoyen/dp/2755400072>

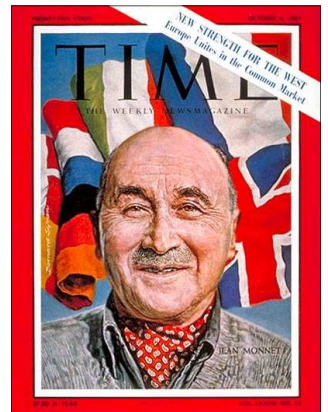
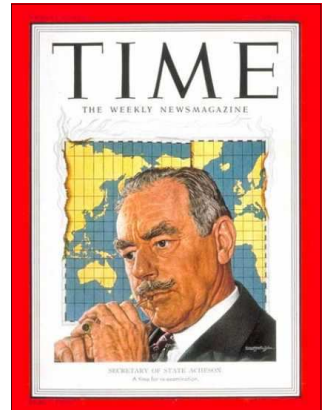
9 - Robert Schuman, « n'ayant pas d'idée personnelle », se fait remettre puis s'approprie une « Déclaration » préparée par Jean Monnet et les Américains

En relatant la genèse de ce qui allait devenir la fameuse « Déclaration Schuman » du 9 mai 1950, François Roth montre que ce ne fut pas du tout Robert Schuman qui en prit l'initiative mais le secrétaire d'État américain, l'habile Dean Acheson (en couverture du magazine américain *Time* u). Au cours d'une réunion informelle sur l'avenir de l'Allemagne qu'il avait organisée à Washington en septembre 1949, et à laquelle il avait convié le Britannique Ernest Bevin et le Français Robert Schuman, Dean Acheson demanda à Schuman « qui a une grande expérience de l'Allemagne, de faire des propositions, de définir un projet sur l'avenir de l'Allemagne » ⁽¹⁾.

Robert Schuman, "respectueux des autorités et de l'ordre établi", accepta bien entendu cette mission. Mais celui qui était "peu imaginatif" à la quarantaine avait peu de chance de l'être devenu à 64 ans : il avoua n'avoir pas la moindre idée. Il était d'ailleurs d'autant plus embarrassé que les relations franco-allemandes étaient en train de se détériorer à cause du statut de la Sarre et que le 10 mai 1950 devait se réunir à Londres un Conseil atlantique pour discuter de l'Allemagne, où il perdrait la face s'il n'avait rien proposé de concret d'ici là.

C'est alors que l'on approchait de cette date qu'entra en scène Jean Monnet (ici en couverture du magazine américain *Time* ►). Officiellement Commissaire général au Plan, Monnet était, de notoriété publique depuis la Deuxième Guerre mondiale, un homme des Américains. Comme si la répartition des rôles avec Dean Acheson avait été calculée au millimètre, Jean Monnet eut le bon goût de transmettre à Robert Schuman un projet de Déclaration tout ficelée et sortie de Dieu sait où. Comme on était le 1^{er} mai 1950, que Robert Schuman « n'avait pas d'idée personnelle » et que « ses services n'avaient rien proposé » ⁽¹⁾, le moins que l'on puisse dire est que ce texte transmis par Jean Monnet tombait à point nommé. Une aubaine !

Le texte était tellement ficelé et le calendrier restant à courir avant le 10 mai tellement serré que la seule chose, ou à peu près, qui restait à faire à Robert Schuman, s'il ne voulait pas se ridiculiser, était de le lire et de s'en attribuer la paternité. De fait, et comme le révèle François Roth, « Schuman assume la responsabilité politique du texte de Monnet sans trop communiquer avec ses services » ⁽¹⁾.



(1) Source : Robert Schuman, « père de l'Europe » ou saint en veston ?, (compte rendu de : François Roth, *Robert Schuman, du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Fayard, 2008)

<http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html>

Le fait que la fameuse « Déclaration Schuman » n'ait de Schuman que le nom de celui qui l'a lue devant la presse stupéfiera sans doute les lecteurs de 2010, les révoltera ou les laissera incrédules. Mais, outre que cette analyse est conforme aux recherches effectuées par François Roth, elle est aussi absolument conforme au déroulement des événements, au fonctionnement de l'État et à la simple logique . Expliquons pourquoi.

Le 9 mai 1950, Robert Schuman, flanqué de son mentor Jean Monnet à sa droite (cf. photo u) lut « sa » Déclaration dans le Salon de l'Horloge du Quai d'Orsay devant la presse. Puis, chose étonnante, il quitta rapidement la salle, pour ne répondre à aucune question. Ni des journalistes ni... de ses propres collaborateurs éberlués. Il s'agissait pourtant d'une véritable « bombe » et l'annonce tout à trac de la mise en commun des ressources stratégiques du charbon et de l'acier entre la France et l'Allemagne, de la création d'une Haute autorité commune indépendante des gouvernements, et de la perspective d'une fédération européenne laissa l'assistance, dont quelque 200 journalistes, complètement médusée.

L'historiographie officielle explique d'ordinaire que *« le travail avait été entouré de la plus grande discrétion afin d'éviter les inévitables objections ou contre-propositions qui en auraient altéré à la fois le caractère révolutionnaire et le bénéfice lié à l'effet de surprise »* ⁽¹⁾.

Mais de qui se moque-t-on ? Pour qui connaît l'administration française, il est strictement impossible - et heureusement ! - qu'une décision stratégique d'une telle ampleur ait pu être prise en quelques jours par un ministre seul, après que trois personnes l'eussent griffonnée sur un coin de table, sans que les membres de son cabinet, les différents services concernés du Quai d'Orsay, ainsi que les services des autres ministères concernés, n'aient été dûment associés, pendant de longs mois, à l'étude préalable de sa faisabilité et de ses conséquences. Dans le cas contraire, les *« inévitables objections »*, plutôt que d'avoir lieu avant auraient lieu après, et couleraient à coup sûr un tel projet.

C'est également impossible d'un point de vue allemand. L'historiographie officielle ose soutenir que le Chancelier ne fut prévenu à Bonn que le matin même de la conférence de presse prévue à Paris l'après-midi. Et que, tel Ubu Roi consulté au saut du lit, Adenauer *« enthousiaste »* aurait *« répondu immédiatement qu'il approuvait de tout coeur »*, sans autre précision ni consultation, cette brouille consistant à mettre en commun l'acier et le charbon allemand avec celui de la France puis à bâtir une fédération européenne dans la foulée.⁽¹⁾ Qui peut croire un instant à une telle fable ?

En réalité, si les administrations françaises, le reste du gouvernement et même le président de la République ne pipèrent mot alors qu'ils n'eurent vent de la « Déclaration Schuman » que le matin même, c'est que tous avaient compris qu'une très grande puissance tirait toutes les ficelles de l'opération. Que cette très grande puissance avait évidemment sondé préalablement les Allemands pour obtenir l'accord du Chancelier, et qu'elle avait acquis un tel poids dans l'appareil d'État français que Robert Schuman savait qu'il ne risquait pas d'être démissionné d'office après une telle incartade. En bref, **cette Déclaration n'avait pas été concoctée par « Jean Monnet et ses proches collaborateurs », comme veut nous en persuader, parmi bien d'autres, le conte de fées publié sur le site de l'Union européenne** ⁽¹⁾. Elle était nécessairement le résultat d'instructions, méditées de longue date, émanant de Washington, dont Jean Monnet était l'agent traitant.



(1) Brochure *Une idée neuve pour l'Europe - La déclaration Schuman - 1950 - 2000* de Pascal Fontaine, disponible sur http://ec.europa.eu/publications/booklets/eu_documentation/04/txt02_fr.htm

« Jean Monnet et ses proches collaborateurs rédigèrent pendant les derniers jours d'avril 1950 une note de quelques feuillets qui contenait à la fois l'exposé des motifs et le dispositif d'une proposition qui allait bouleverser tous les schémas de la diplomatie classique. Loin de procéder aux traditionnelles consultations auprès des services ministériels compétents, Jean Monnet veilla à ce que ce travail soit entouré de la plus grande discrétion, afin d'éviter les inévitables objections ou contre-propositions qui en auraient altéré à la fois le caractère révolutionnaire et le bénéfice lié à l'effet de surprise. En confiant son document à Bernard Clappier, directeur du cabinet de Robert Schuman, Jean Monnet savait que la décision du ministre pouvait modifier le cours des événements. Aussi, quand, au retour d'un week-end dans sa région lorraine, Robert Schuman annonça à ses collaborateurs : "J'ai lu ce projet. J'en fais mon affaire", l'initiative était alors dans le champ de la responsabilité politique. Au moment même où le ministre français défendait sa proposition, dans la matinée du 9 mai, devant ses collègues du gouvernement, un émissaire de son cabinet le communiquait en main propre au chancelier Adenauer, à Bonn. La réaction de ce dernier fut immédiate et enthousiaste. Il répondit immédiatement qu'il approuvait de tout coeur la proposition. »

10 - La « Déclaration Schuman » et la « méthode Monnet » ont été conçues par les Américains et pour les Américains

Il existe un autre élément capital qui prouve que la Déclaration du 9 mai 1950, dite « Déclaration Schuman », et que la méthode dite « Méthode Monnet », ont été inspirées l'une et l'autre par les États-Unis d'Amérique : c'est l'histoire des États-Unis elle-même. Un rapide retour en arrière sur les origines de la nation américaine et sur sa politique extérieure est ici nécessaire.

La révolution américaine qui devait conduire à l'indépendance des États-Unis d'Amérique a commencé par un événement qui est resté connu dans l'histoire sous l'intitulé de « Partie de thé de Boston » (« *Boston Tea Party* »). Au début des années 1770, le gouvernement britannique de George III et de son Premier ministre William Pitt, confronté à des difficultés budgétaires, se trouva dans la nécessité d'augmenter les recettes fiscales de la Couronne.

L'idée retenue fut de taxer plus lourdement les marchandises importées par la Compagnie des Indes britanniques, en particulier celles que cette Compagnie avait le privilège exclusif de vendre aux colonies britanniques d'Amérique. Cette pression fiscale accrue, jointe à ce monopole, fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase chez les riches colons de la Nouvelle-Angleterre. Le 16 décembre 1773, quelques uns d'entre eux montèrent à bord de navires de la Compagnie qui étaient amarrés dans le port de Boston, se saisirent de leur cargaison (du thé en l'espèce) et en jetèrent les caisses par-dessus bord. D'où le surnom plaisant de « tea party » ►.



Loin d'être une simple anecdote, ce fait historique est au contraire riche de trois enseignements capitaux pour bien comprendre les aspects centraux de la mentalité et de l'histoire américaines.

- 1°) **La révolution américaine a commencé pour un problème de droit de douane.** C'est un point de départ extrêmement différent de la Révolution française, qui a débuté, 16 ans après, sur des revendications tout autres : égalité de tous face à l'impôt, approbation de tous sur l'usage des impôts, droit de chasse pour tous, égalité d'accès aux emplois publics pour tous.
- 2°) **La révolution américaine a été lancée par des colons riches et esclavagistes, qui revendiquaient la liberté du commerce, et non une liberté universelle.** Du reste, alors que la Révolution française abolira totalement l'esclavage le 4 février 1794 (Napoléon le rétablira partiellement en 1802 et il sera définitivement aboli par le décret Schoelcher du 27 avril 1848), George Washington mourra le 14 décembre 1799 à la tête d'une propriété comptant quelque 300 esclaves noirs. Les États-Unis n'aboliront définitivement l'esclavage que le 13 décembre 1865 (Treizième Amendement de la Constitution américaine), étant ainsi le dernier pays blanc à le faire, après même l'abolition du servage en Russie par le tsar Alexandre II le 3 mars 1861.
- 3°) **Pour les Américains, l'instance qui fixe les règles du commerce extérieur est l'instance qui dirige les autres.** Ce point est sans doute le plus décisif. Il constitue une sorte de fil rouge pour comprendre une grande partie de l'histoire politique, économique et diplomatique des États-Unis d'Amérique depuis lors. À cet égard, l'histoire des relations entre les jeunes États-Unis devenus indépendants et les provinces du Canada restées fidèles à la Couronne britannique sont particulièrement instructives. Elle mérite que l'on s'y attarde un peu.

Avec un sens aigu des circonstances, les États-Unis profitèrent de ce que le Royaume-Uni devait fournir un important effort de guerre du fait de son conflit avec la France napoléonienne, pour lui déclarer la guerre le 18 juin 1812. L'objectif du gouvernement de Washington était de mettre la main sur les territoires canadiens qui relevaient de la Couronne britannique et de les incorporer dans les États-Unis eux-mêmes.

Mais l'un des principaux objets du conflit, attisé par l'enrôlement forcé de matelots américains dans la marine britannique et par l'aide apportée par les troupes anglaises aux Amérindiens contre les yankees, résidait dans l'affaiblissement des échanges commerciaux américains causé par le blocus britannique des ports continentaux d'Europe. Cette entrave aux échanges commerciaux, une nouvelle fois provoquée par le gouvernement britannique, était considérée comme un *casus belli*, tout comme l'avaient été le monopole de la Compagnie des Indes et la hausse des droits de douane en 1773.

Pour mener les combats contre les troupes britanniques, le gouvernement américain lança un appel à travers tout le pays pour recruter de jeunes volontaires. Ce qu'il est intéressant de noter, c'est que, dans cet « Appel aux volontaires américains » du 7 mars 1812, le général en chef américain Andrew Jackson ►, - qui deviendra le 7^{ème} Président des États-Unis de 1829 à 1837 - prononça ces paroles prophétiques : **« Nous allons nous battre pour défendre notre droit au libre-échange et pour ouvrir le marché aux produits de notre sol »** [...] **« les jeunes hommes d'Amérique sont animés par l'ambition d'égaliser les exploits de Rome »**.⁽¹⁾



Buste en marbre du Général Andrew Jackson représenté en empereur romain
(œuvre de 1835 conservée au Metropolitan Museum de New York)

Pour comprendre combien est stupéfiante la mentalité révélée par une telle déclaration, il faut savoir qu'au moment où Andrew Jackson dressa cette perspective impériale pour les États-Unis d'Amérique, ceux-ci étaient un pays agricole ne comptant encore que 7,5 millions d'habitants, soit moins d'1/4 quart de la population française de l'époque. En outre, si son contemporain Napoléon I^{er} avait lui aussi caressé le projet d'égaliser les exploits de Rome, il ne semble pas que l'Empereur des Français ait jamais mis ce projet dans la perspective marchande d'un prétendu « droit au libre-échange ».

Pour en revenir au déroulement des événements, la guerre entre les États-Unis et le Royaume-Uni se solda cependant par un match nul après l'incendie de la ville de Washington et la destruction de la plupart des édifices gouvernementaux par les troupes britanniques en août 1814. Le traité de Gand qui en résulta en 1815 consacra le « *statu quo ante bellum* ».

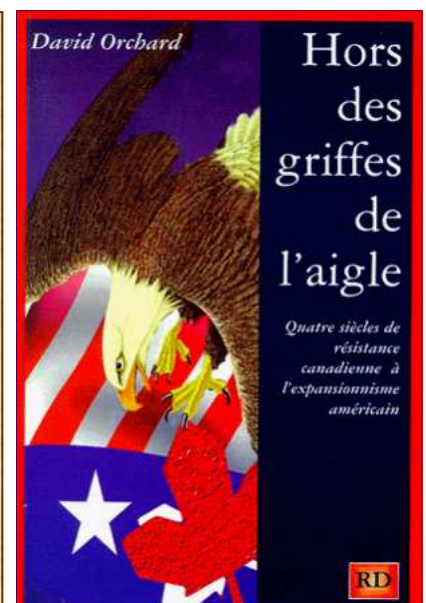
Ce traité ne dissuada nullement les Américains de poursuivre dans leur entreprise de mettre la main sur les provinces britanniques du Canada. Et, **puisque la force n'avait pas marché, le gouvernement de Washington décida, quelques décennies après, de changer de stratégie en ayant recours au subterfuge du libre-échange comme moyen d'annexion**.⁽²⁾

Ce subterfuge, qui représente en quelque sorte la quintessence de la stratégie guerrière américaine en matière non militaire, ressort de façon lumineuse du rapport transmis par un certain Isaac D. Andrews, agent secret des États-Unis d'Amérique opérant dans le Nouveau Brunswick (Canada), rapport transmis au Département d'État le 13 mai 1854 :

« Dans le but d'aider les mouvements partisans de l'annexion et du libre-échange au Canada, j'ai versé 5000 dollars à un rédacteur de journal, 5000 dollars à un procureur général, 5000 dollars à un inspecteur général et 15000 dollars à un député de l'Assemblée du Nouveau-Brunswick.

J'ai pris par conséquent les mesures qu'exigeait la situation au Nouveau-Brunswick afin de modérer l'opposition et de tranquilliser l'opinion publique. J'ai réussi à me rendre à Fredricton avant la fin de la session de l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick et ai ainsi évité tout débat sur la proposition de traité de libre-échange à l'étude ou sur toute autre mesure législative néfaste.

J'ai dépensé plus de 100.000 dollars pour convaincre d'éminentes personnalités d'appuyer l'annexion du Canada par les États-Unis ou, sinon, le libre-échange avec les États-Unis. Mais cette somme n'est rien en comparaison des privilèges qui vont être obtenus de façon permanente et du pouvoir et de l'influence que cela donnera à jamais à notre Confédération ».⁽³⁾



(1) Le texte d'origine de cet appel en anglais est disponible sur http://thepapersofandrewjackson.utk.edu/documents/AJ%20to%20Troops_March%207_1812.pdf

(2) Les développements qui suivent sont repris du livre passionnant *The fight for Canada*, traduit en français sous le titre *Hors des griffes de l'aigle, quatre siècles de résistance canadienne à l'expansionnisme américain*, du Canadien David Orchard, Éditions multimedia Robert Davis, Québec, 1998 (cf.photo)

(3) *Hors des griffes de l'aigle*, op.cit. , page 73.

Ce vieux texte de l'agent secret Andrews de 1854, déclassifié depuis des décennies et exhumé des archives par David Orchard, nous donne bien la clé de la stratégie guerrière des États-Unis d'Amérique en matière non militaire :

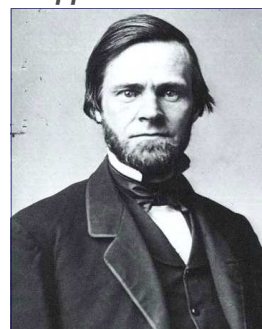
- a) le libre-échange offert à un État étranger y est conçu comme un moyen de provoquer des évolutions économiques et commerciales tellement irrésistibles qu'il ne peut conduire au bout du compte qu'à l'annexion pure et simple par les États-Unis,
- b) la tactique pour parvenir à cette proposition de libre-échange consiste à « modérer l'opposition », à « tranquilliser l'opinion publique » et à « éviter tout débat » sur cette question,
- c) pour parvenir à cette adoption de mesures de libre-échange en catimini et sans que l'opinion publique du pays cible ne puisse prendre conscience des enjeux réels, les services secrets américains ont pour mission d'y corrompre financièrement les parlementaires, les hauts fonctionnaires et les journalistes,
- d) les sommes ainsi dépensées « ne sont rien en comparaison des privilèges qui vont être obtenus de façon permanente et du pouvoir et de l'influence que cela donnera à jamais » aux États-Unis d'Amérique.

L'ouvrage de David Orchard cite bien d'autres sources (soit des documents confidentiels ayant été déclassifiés, soit des déclarations publiques), qui viennent toutes confirmer le rapport Andrews de 1854. Loin d'être seul dans son genre, celui-ci est donc bien l'expression d'une politique déterminée et cohérente sur très long terme.

Ainsi, six ans après le rapport Andrews, c'est le Consul américain à Montréal qui écrit à son ministre, le Secrétaire d'État américain Lewis Cass, en 1860 : « **Le traité de [libre-échange entre les États-Unis et le Canada] est en train de transformer tranquillement mais sûrement les cinq provinces [canadiennes] en États de l'Union** » ⁽¹⁾.

Le 18 septembre 1888, c'est le Sénateur républicain de l'Ohio John Sherman ►, par ailleurs Président de la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain, qui lance depuis la tribune le spectaculaire discours suivant :

« Je veux que le Canada fasse partie des États-Unis. L'union avec le Canada ne se fera pas en adoptant des lois hostiles mais plutôt en lui faisant des propositions amicales. Cette union est inévitable. La seule politique de notre gouvernement est d'offrir au Canada la liberté des échanges commerciaux et de lui faire cette proposition de façon fraternelle afin que le peuple canadien y voie une invitation à faire partie de notre République » ⁽²⁾.

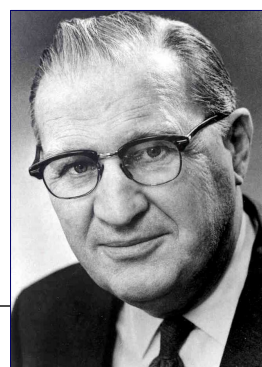


En 1911, les débats au Congrès de Washington sur un nouveau traité de libre-échange américano-canadien provoquent des déclarations de la même veine :

- Porter James McCumber, Sénateur républicain du Dakota du Nord ►, lance que « **l'annexion du Canada est la conclusion logique de l'accord de réciprocité de libre-échange que nous signons avec ce pays** » ⁽³⁾.
- Charles Russell Davis, Représentant républicain du Minnesota met les points sur les « i » en expliquant que « **la divine Providence saura se servir de ce prétendu traité de réciprocité entre les États-Unis et le Canada, de ce tremplin, pour amalgamer encore davantage ces deux pays et finalement n'en faire qu'un, sous un seul drapeau, le drapeau étoilé** » ⁽³⁾.



Enfin, un dernier exemple parmi bien d'autres n'émane pas d'un responsable politique américain mais d'un Canadien, John Deutsch ►, négociateur en chef du projet de traité de « libre-échange ultime » proposé en 1948 par Washington (projet qui fut d'ailleurs finalement rejeté par le Premier ministre canadien King) : « **Le prix à payer pour une union douanière avec les États-Unis est la perte de notre indépendance politique en ce sens que nous n'aurons plus le contrôle effectif de nos politiques nationales. Celles-ci seront décidées à Washington** » ⁽⁴⁾.



(1) *Hors des griffes de l'aigle*, op.cit., page 73.

(2) Extrait du Rapport officiel du Sénat du 7 août et du 18 septembre 1888

(3) *Hors des griffes de l'aigle*, op.cit., page 152.

(4) *Hors des griffes de l'aigle*, p. 163

C'est dans l'ensemble du contexte historique qui vient d'être décrit qu'il faut maintenant replacer la Déclaration proposant de créer la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, texte surnommé « Déclaration Schuman » au motif qu'elle fut lue par Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, le 9 mai 1950 à Paris.

Car si l'on compare cette fameuse Déclaration à celle, notamment, du sénateur John Sherman de 1888 (cf. page précédente), tout lecteur perspicace découvrira qu'elle en reprend non seulement le fond mais aussi presque la scansion et la musicalité :

Déclaration SHERMAN - 18 septembre 1888

L'union avec le Canada ne se fera pas en adoptant des lois hostiles mais plutôt en lui faisant des propositions amicales. Cette union est inévitable.

La seule politique de notre gouvernement est d'offrir au Canada la liberté des échanges commerciaux et de lui faire cette proposition de façon fraternelle afin que le peuple canadien y voie une invitation à faire partie de notre République ».

Déclaration SCHUMAN - 9 mai 1950

« L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait.

La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne ».

Ainsi la fameuse « Méthode Monnet-Schuman » n'a strictement rien d'une idée neuve et géniale, comme on l'enseigne aux Français depuis des décennies. Ce n'est que la reprise exacte de la méthode inventée et mise au point par les États-Unis depuis longtemps et dont on trouve les premiers indices sûrs dans le rapport de l'agent secret Andrews de 1854.

Pour conclure ce chapitre, la confirmation officielle du rôle joué par les États-Unis d'Amérique dans la construction dite « européenne » et dans la Déclaration dite « Schuman » a été fournie à l'été 2000 par la déclassification et la publication, conformément à la loi américaine, des documents classés « Confidentiel Défense » du Département d'État pour les années 1950 et 1960. Alors que les médias français ne s'y sont pas intéressés, certains médias britanniques ont étudié ces documents de près et en ont révélé certains passages instructifs à leurs lecteurs. Tel fut le cas du Daily Telegraph du 19 septembre 2000 dont un extrait est reproduit ci-dessous.

Cet article cite nommément Robert Schuman parmi les « employés » des services secrets américains. Il nous révèle aussi que le Département d'État recommandait en 1965 au vice Président de la CEE de poursuivre en secret la création d'une monnaie européenne unique en « *empêchant tout débat* ». Ce qui prouve que les techniques de l'agent secret Andrews de 1854 sont toujours d'actualité. En bref, cet article clôt toute discussion.

The Daily Telegraph

uk

Britain's biggest-selling quality daily

September 19th, 2000

Daily Telegraph du 19 septembre 2000 - Extraits :

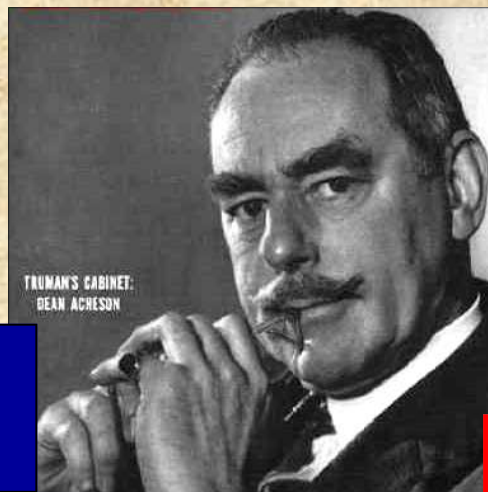
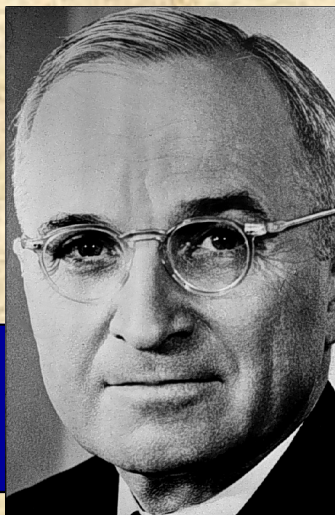
«- 19/09/2000 - (de notre correspondant à Bruxelles Ambrose Evans-Pritchard) - **Des documents secrets du gouvernement américain qui viennent d'être déclassifiés montrent que la communauté des services secrets américains a mené une campagne, tout au long des années 50 et 60, afin de promouvoir l'unification européenne. [...]**

Les dirigeants du Mouvement Européen (Retinger, le visionnaire Robert Schuman et l'ancien premier ministre belge Paul-Henri Spaak) étaient tous traités comme des employés par leur parrains américains. Le rôle des États-Unis fut camouflé comme pour une opération secrète. L'agent de l'ACUE (American Committee on United Europe : Comité Américain pour l'Europe Unie) provenait des fondations Ford et Rockefeller, aussi bien que des milieux d'affaires ayant des liens étroits avec le gouvernement américain. [...] Le Département d'État jouait aussi un rôle.

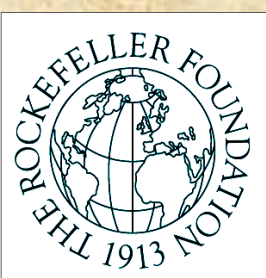
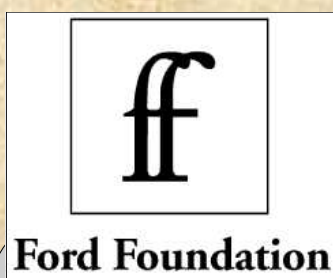
Une note émanant de la Direction Europe, datée du 11 juin 1965, conseille au vice-président de la Communauté Économique Européenne, Robert Marjolin, de poursuivre de façon subreptice l'objectif d'une union monétaire. Cette note recommande « d'empêcher tout débat jusqu'au moment où l'adoption de telles propositions deviendraient virtuellement inévitables.»

SCHÉMA EXPLICATIF DE LA « DÉCLARATION » dite « SCHUMAN » à l'origine de la « CONSTRUCTION » dite « EUROPÉENNE »

Harry TRUMAN ►
Président
des États-Unis
d'Amérique
au début de la
Guerre froide

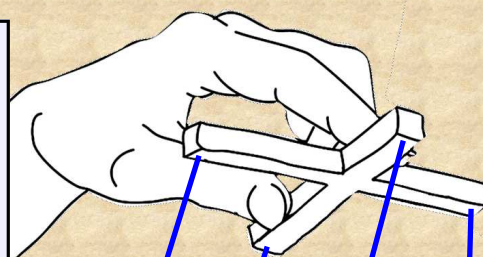


◄ **Dean ACHESON**
Secrétaire d'État
des États-Unis
d'Amérique
Redoutable manœuvrier
A joué un rôle central
pour manipuler
Robert SCHUMAN avec
l'aide de Jean MONNET



Instructions de rapprochement franco-allemand par le projet CECA

ACUE
American
Committee
on United Europe



Jean MONNET ►
ici à gauche, riant hypocritement
et tapant avec condescendance
sur l'épaule du ministre Schuman
Agent traitant pour le compte
de la Maison Blanche
et du Département d'État américain,
très probablement agent de la CIA, c'est
Jean Monnet qui a transmis à Robert
Schuman, le 1^{er} mai 1950, le fameux projet
de « Déclaration » qui avait dû être rédigé
selon les instructions du Département d'État.

**Jean MONNET met en forme
le projet de Déclaration
dans son bureau du
Commissariat au Plan....**

... puis le transmet *in extremis* à Robert SCHUMAN



11 - Un projet peut en cacher un autre

Il serait erroné de présenter Robert Schuman comme un simple d'esprit qui se serait laissé dicter une Déclaration et une politique aussi grandioses que la création de la CECA sans en comprendre au moins le sens général et sans en partager une partie des visées. Robert Schuman était *"respectueux des autorités et de l'ordre établi"* et *"peu imaginatif"*, c'est un fait ; mais il n'était pas sot et son histoire personnelle le portait, sans doute plus que quiconque dans le personnel politique français de l'après guerre, à s'approprier sincèrement un projet qui lui avait été présenté comme visant à la « réconciliation franco-allemande ».

Lui, qui avait applaudi aux Accords de Munich de 1938 parce qu'il y voyait le moyen d'arrêter les préparatifs d'une guerre « fratricide » entre la France et l'Allemagne, ne pouvait qu'être séduit par cette idée de « construction européenne », venue certes d'outre Atlantique, mais dont la présentation avait dû lui être faite habilement par Monnet. Cette idée était d'ailleurs en harmonie parfaite avec son engagement chrétien, son admiration pour le philosophe Jacques Maritain et, plus encore, avec les orientations générales du Pape Pie XII qui œuvrait publiquement pour que les partis démocrates chrétiens européens bâtissent une Europe unie face à la menace de l'athéisme soviétique.

C'est dire si l'idée de Dean Acheson, secrétaire d'État américain qui avait demandé en septembre 1949 à Robert Schuman de réfléchir à l'avenir de l'Allemagne, avait été génialement élaborée. En faisant porter leur projet de « construction européenne » par un tel homme, les Américains n'apparaissaient pas au grand jour. Coup de maître diplomatique, la « construction européenne » pouvait être présentée aux populations, avec le concours de médias complaisants, à la fois comme un projet d'origine française et comme un projet visant à la réconciliation franco-allemande ! Une présentation savamment trompeuse mais qui est toujours d'actualité dans nos médias et dans nos partis politiques comme le prouve, parmi tant d'exemples, le titre du livre consacré en 1999 à la construction européenne par le journaliste Alain Duhamel : *Une ambition française* (Plon)►



Mais, comme les trains, un projet peut en cacher un autre. Et il n'est pas sûr que Robert Schuman ait perçu la stratégie américaine vis-à-vis de l'Europe dans toute sa rouerie et dans toute son ampleur. Car la Déclaration qui porte son nom n'était que l'un des éléments - le premier - de la toile d'araignée dans laquelle Washington avait prévu de ligoter les États d'Europe les uns après les autres. Schuman n'a peut-être pas compris que le plan réel de Washington avec cette « construction européenne » était de neutraliser tous les États d'Europe en les liant, de plus en plus nombreux et jusqu'à l'absurde, dans une Tour de Babel totalement ingérable du fait de l'irréductible antagonisme des intérêts nationaux. **Un ensemble autobloquant dont seul Washington pourrait être le « fédérateur extérieur », comme le dénonça si lucidement Charles de Gaulle dans sa conférence du 15 mai 1962, quinze mois avant que ne meure Robert Schuman dans un semi-oubli ⁽¹⁾. Preuve que Charles de Gaulle était un grand homme d'État. Et que Robert Schuman non.**

(1) Extrait de la Conférence de presse de Charles de Gaulle à l'Élysée le 15 mai 1962

On nous dit : "Fondons ensemble les Six États dans une entité supranationale : ainsi ce sera très simple et très pratique".

Ce sont des idées qui peuvent peut-être charmer quelques esprits, mais je ne vois pas du tout comment on pourrait les réaliser pratiquement, quand bien même on aurait six signatures au bas d'un papier.

Il est vrai que, dans cette Europe "intégrée" comme on dit, il n'y aurait peut-être pas de politique du tout. Cela simplifierait beaucoup les choses. En effet, dès lors qu'il n'y aurait pas de France, pas d'Europe, qu'il n'y aurait pas une politique faite qu'on puisse en imposer une à chacun des Six États, on s'abstiendrait d'en faire.



Mais alors peut-être ce monde se mettrait-il à la suite de quelqu'un du dehors qui, lui, en aurait une. Il y aurait peut-être un fédérateur, mais il ne serait pas Européen. Et ce ne serait pas l'Europe intégrée, ce serait tout autre chose de beaucoup plus large et de beaucoup plus étendu avec, je le répète, un fédérateur. Peut-être est-ce cela qui, dans quelque mesure et quelquefois, inspire certains propos de tel ou tel partisan de l'intégration de l'Europe. Alors, il vaudrait mieux le dire.

12 - La fabrication du mythe Robert Schuman

S'il n'y avait pas eu Robert Schuman, le projet américain de vassalisation de l'Europe dans un glacié géostratégique aux ordres de Washington aurait évidemment été poursuivi. Sans doute le profil franco-germano-luxembourgeois de Robert Schuman, idéal pour servir de « père porteur » à la Déclaration Acheson-Monnet, aurait-il été difficile à remplacer. Mais peu importe : on peut être certain que les Américains, aidés de Jean Monnet, auraient bien fini par dénicher un responsable politique de la IV^e République prêt à jouer ce rôle, assez valorisant au regard de l'histoire immédiate, de « *père de l'Europe* » et de « *Français artisan de la réconciliation franco-allemande* ».

Mais Robert Schuman a existé. Et les conséquences géopolitiques de la Déclaration dite « Schuman » n'ont cessé de prendre de l'importance après le coup d'arrêt gaullien provisoire survenu entre 1964 et 1969. À partir de la présidence Pompidou, *a fortiori* sous les présidences ultérieures, la construction dite « européenne » a continuellement renforcé son emprise sur la souveraineté de la France. Et plus cette main de fer dans un gant de velours bleu aux étoiles d'or se refermait sur notre pays, plus il importait de conférer *post mortem* à Robert Schuman la dimension d'un être hors du commun. Il fallait décrire toute cette opération aux jeunes générations avec les couleurs d'une épopée, en leur cachant soigneusement qu'elle était, depuis le début, pilotée par Washington.

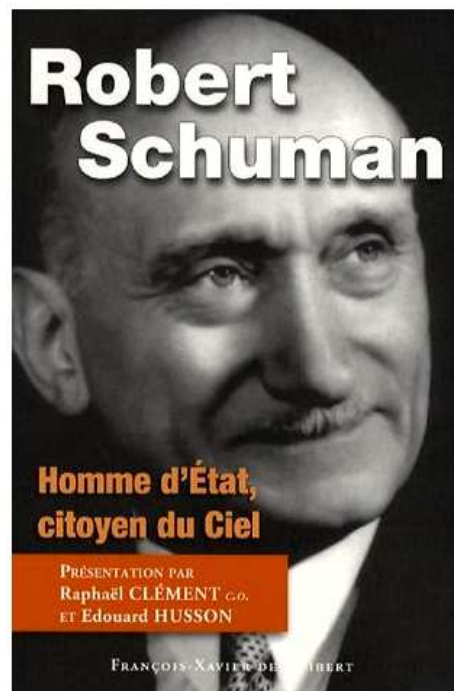
C'est la raison pour laquelle on a assisté, à partir des années 70, à la fabrication progressive d'un mythe autour de la personnalité de Robert Schuman. Fini le réformé de 1908, démenti le planqué de 1915, ignoré l'admirateur de Franco et de Salazar de 1937, oublié le munichois de 1938, absous le défaitiste du 12 juin 1940, gommé le ministre de Pétain du 16 juin, disparu le député votant les pleins pouvoirs à Vichy le 10 juillet, valorisé le planqué de 1942, volatilisé l'inéligible et l'indigne de 1945 ! Il a fallu procéder à un lifting général et à une réécriture de fond en comble de son personnage pour dresser le portrait d'un homme mythique qui n'est plus qu'une niaise parodie de l'original.

Cet homme complexé, ultra-conservateur, « *respectueux des autorités et de l'ordre établi* », cette personnalité « *banale* » et « *peu imaginative* », ce « *faux naïf* » ayant un « *sens aigu des dosages politiques* » de la IV^e République, est ainsi devenu peu à peu une légende : un « *homme illustre* » « *d'une audace inouïe* », qui « *n'a jamais cherché, ni les honneurs, ni la gloire* », qui « *n'avait ni ambition personnelle, ni plan de carrière* ». « *Député malgré lui, puis ministre malgré lui, il aspirait non au pouvoir, mais à la sainteté. [...]* Son action politique m'a paru dominée par un événement, un seul : sa fameuse Déclaration du 9 mai 1950, dite « *Plan Schuman* », véritable coup de génie dont nous verrons qu'il a profondément influencé l'histoire européenne de la seconde moitié du XX^e siècle et qui l'a fait reconnaître comme le « *père de l'Europe* » ⁽¹⁾.

Ce déluge de propagande a aussi conduit à la publication d'ouvrage plus édifiants les uns que les autres, dont le titre le plus hyperbolique est sans conteste *Robert Schuman, Homme d'État, citoyen du Ciel* ►

Le mythe Robert Schuman a envahi notre environnement, comme s'il était vital de magnifier coûte que coûte dans la conscience collective l'idée de « construction européenne » dont on gratifie ce « génial » personnage. On ne compte plus les avenues, boulevards ou places Robert Schuman à Nantes, Livry Gargan, Limoges, Arras, Cherbourg, Thionville, Dagneux, Marseille, Clermont-Ferrand, Angers, Le Mans, Saint Grégoire, Dijon, Mulhouse, Soissons, Salon de Provence, La Madeleine, Aix en Provence, Henin Beaumont, Pornic, Ancenis, Epinal, Sartrouville, Lille, Paris, Metz, Mons en Baroeul, Haguenau, Grenoble, Cognac, Douai, Angoulême, Nice, Forbach, Royan, Ennery, Le Havre, Belfort, Querqueville, Mâcon, Toulouse, etc., etc., pour ne pas même parler des rues Robert Schuman, des collèges Robert Schuman (à Reims, Amilly, Mâcon, Metz, Chateaubriant, Behren les Forbach, Avignon, etc.) et l'on en passe.

Pour cet homme qui était, paraît-il, « *le plus modeste* » qui soit ⁽¹⁾, cette gloire *post mortem*, attribuée pour une Déclaration qu'il ne fit que lire, doit être difficile à supporter.



(1) <http://209.85.129.132/search?q=cache:Z2zhOinDUU4J:www.canalacademie.com/ida95-Robert-Schuman.html+%22robert+schuman%22+pleins-pouvoirs&cd=12&hl=fr&ct=clnk&gl=fr&client=firefox-a>

(2) Ouvrage collectif présenté par Raphaël Clément et Édouard Husson, François-Xavier de Guibert, 2006 <http://www.amazon.fr/Robert-Schuman-Homme-dEtat-citoyen/dp/2755400072>

13 - Le procès en canonisation de Robert Schuman

Participant à ce mouvement général, l'Église catholique a très officiellement décidé d'ouvrir, le 9 juin 1990, la procédure pour faire de Robert Schuman un authentique « saint ».

Pour pouvoir prononcer la canonisation d'un serviteur de Dieu, la Congrégation pour les causes des saints de la Curie romaine doit suivre une procédure extrêmement codifiée. Selon le Droit canon de la Sainte Église, la procédure de canonisation doit franchir plusieurs étapes, et, dans le cas général, franchir d'abord le stade dit de la « béatification », au terme duquel le postulant est reconnu comme étant « Bienheureux ».

Une béatification n'aboutit qu'après une longue procédure préparatoire, mise en route par l'évêque du lieu où est décédé le candidat, et soutenue par une « dévotion populaire », avec appel de témoins - favorables ou contraires - et examen de preuves écrites. Le tout doit être confirmé par un « miracle » obtenu par l'intercession céleste de la personne concernée ⁽¹⁾.

14 ans après avoir été officiellement ouverte, la procédure de canonisation de Robert Schuman a franchi une nouvelle étape, très importante, le samedi 29 mai 2004. Ce jour-là, l'évêque de Metz a officiellement clôturé le « procès diocésain » du Diocèse de Metz en vue de la béatification de Robert Schuman et a transmis l'ensemble des pièces justificatives au Vatican.

Au cours de la cérémonie, des scellés à la cire ont ainsi été apposés sur la caisse contenant les documents qui vont être transmis à la Congrégation pour les causes des saints. ►

Mgr Pierre Raffin, évêque de Metz, a ensuite clôturé le procès diocésain en vue de la béatification de Robert Schuman ▼



A l'issue de la cérémonie de clôture du procès diocésain de béatification, les participants se sont recueillis sur la tombe de Robert Schuman, afin de témoigner de la « dévotion populaire » requise pour mener à bien le procès. ▼



(1) <http://fr.wikipedia.org/wiki/Béatification>

(2) <http://metz.catholique.fr/>

14 - L'Église catholique, qui n'a pas reconnu la création de l'Europe comme un miracle, en attend d'autres pour pouvoir béatifier puis canoniser Robert Schuman

Le Vatican ne peut prononcer la béatification que si le défunt produit un « miracle » officiellement reconnu ⁽¹⁾, et ne peut prononcer, ensuite, la canonisation, ouvrant droit à un culte universel, que si le défunt a produit deux miracles ⁽²⁾. Le cardinal français Paul Poupard, président du conseil pontifical pour la culture au Vatican, avait certes déjà fait savoir que « la création de l'Europe était un miracle » qui pourrait être pris en compte pour la béatification éventuelle de Robert Schuman ⁽³⁾.

Ce « miracle » n'a cependant pas été retenu par la Congrégation pour les causes des saints, sans doute plus consciente que le cardinal Poupard du rôle qu'y jouèrent des agents bien terrestres nommés Harry Truman, Dean Acheson, Jean Monnet et toute la puissance militaire, diplomatique, financière et idéologique des États-Unis d'Amérique. Un autre miracle est donc attendu avant de prononcer la béatification de Robert Schuman, comme le reconnaît sans ambages le site www.robert-schuman.com : « En ce qui concerne le procès canonique de Robert Schuman, un miracle dûment reconnu et authentifié n'a pas encore eu lieu » ⁽⁴⁾.

Dans l'attente de ce miracle, et puisque le procès diocésain a été conclu favorablement, Robert Schuman est d'ores et déjà devenu « vénérable » et peut donc faire l'objet d'un culte local ⁽²⁾.

Tel est bien le cas. Après sa mort, en 1963, la dépouille mortelle de Robert Schuman a été transférée en 1966 dans la chapelle Saint-Quentin de Scy-Chazelles ► (banlieue de Metz, Moselle) qui se trouve à proximité immédiate de son ancienne maison, aujourd'hui transformée en musée ⁽⁵⁾. Et cette chapelle est désormais devenue un « lieu d'adoration eucharistique » ⁽⁶⁾ ▼



**Sépulture de ROBERT SCHUMAN
et
lieu d'adoration eucharistique**

rue Robert Schuman
57160 SCY-CHAZELLES - France

plan d'accès détaillé et horaires
sur www.robert-schuman.com

Cette initiative n'entend anticiper en rien le jugement de l'Eglise sur la sainteté de Robert Schuman, mais faire connaître l'œuvre et la foi de cet homme, père de l'Europe, et chrétien engagé.

Robert Schuman

www.robert-schuman.com

(1) <http://fr.wikipedia.org/wiki/Béatification>

(2) <http://fr.wikipedia.org/wiki/Canonisation>

(3) <http://web2.radio-france.fr/franceinter/chro/theo/index.php?id=24168>.

(4) <http://www.robert-schuman.com/fr/pg-prier/miracle.htm>

(5) http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89glise_Saint-Quentin_de_Scy-Chazelles

(6) http://www.robert-schuman.com/fr/pg-prier/carte_priere.pdf

Afin de favoriser l'apparition d'un miracle dû à Robert Schuman, le site www.robert-schuman.com a jugé utile de mettre en ligne un formulaire de prière de demande de grâce, en suggérant au Seigneur de l'exaucer afin de « *manifestar la sainteté de Son serviteur Robert Schuman* » ⁽¹⁾.



Il est même possible de demander l'intercession du Seigneur, par Internet directement, en cliquant sur <http://www.robert-schuman.com/fr/pg-prier/intention.php>.

Dans l'hypothèse où Robert Schuman lui aurait en effet procuré un miracle, il est demandé à l'internaute d'en envoyer la description à l'Institut Saint Benoît et de ne pas oublier de joindre les certificats médicaux en cas de guérison miraculeuse ⁽²⁾ :

Prière d'envoyer la description des faveurs obtenues au Secrétariat de la Postulation de la Cause de Béatification de Robert Schuman (**L'Institut Saint Benoît** est l'association de soutien de la postulation) :

Institut Saint Benoît
28bis, rue Charles de Gaulle
57950 MONTIGNY-les-METZ, France.

En cas de guérison, joindre les certificats médicaux de la maladie et de la constatation de la guérison.

Mgr Bernard Ardura, secrétaire du Conseil Pontifical de la Culture, et responsable de l'enquête canonique de béatification de Robert Schuman, est d'ailleurs venu récemment sur place depuis Rome pour voir où en était cette attente miraculeuse ⁽³⁾. ►



(1) http://www.robert-schuman.com/fr/pg-prier/carte_priere.pdf

(2) <http://www.robert-schuman.com/fr/pg-prier/miracle.htm>

(3) http://metz.catholique.fr/index.php?option=com_content&task=view&id=232&Itemid=76



Pour la petite histoire, on notera qu'au cours de sa campagne présidentielle de 2007, le très européiste candidat François Bayrou est justement allé prier sur la tombe de Robert Schuman à Scy-Chazelles, le 27 février 2007▼. (<http://www.bayrou.fr/opencms/opencms/evenements/photoalbums/meilleurs.html?action=detail&image=77>)

On relèvera cependant que, François Bayrou n'ayant pas été élu président de la République et n'ayant pas même réussi à se qualifier pour le second tour, le miracle qu'il attendait n'a pas eu lieu.

Le Président du MODEM n'a donc pas été en mesure de transmettre à Rome un fait tangible permettant de faire avancer la cause de la béatification de Robert Schuman.

◀ À l'intérieur de l'église, la tombe du vénérable Robert Schuman est surplombée du grand drapeau européen bleu aux étoiles d'or.



15 - Le verrouillage de la vérité par les médias et la classe politique

La fabrication du mythe a cependant une contrainte : c'est que l'ensemble des grands médias et des partis politiques les monopolisant verrouillent sévèrement toute expression de la vérité. À cet égard, une excellente illustration du verrouillage médiatique et politique concernant la personnalité réelle de Robert Schuman a été fournie par un canular, effectué en septembre 2009, par des membres de l'équipe du journal mensuel *Le Plan B* ⁽¹⁾.

Cette opération, qualifiée de « piratage radiophonique », a pris pour cible l'émission « *Le téléphone sonne* » de *France Inter* du 15 septembre 2009, qui avait annoncé préalablement qu'elle proposait aux auditeurs d'adresser aux invités des questions sur le thème « *Quel rôle peut jouer l'Europe dans la régulation des excès de la finance ?* ». Cette émission mensuelle de Stéphane Leneuf avait invité en studio les personnalités mentionnées sur la saisie d'écran du site de *France inter* suivante :



par **Stéphane Leneuf, une fois par mois**
le jeudi de 19h20 à 20h

le téléphone sonne (Europe)



menu	> présentation	> émission	> à venir
	> archives	> nous écrire	> le téléphone sonne

mardi 15 septembre 2009
Crise financière un an après!
Quel rôle peut jouer l'Europe dans la régulation des excès de la finance?
A quelques jours du sommet de Pittsburgh les 27 seront-ils capables de parler d'une seule voix face aux Etats-Unis? José Manuel Barroso peut être réinvesti mercredi pour un nouveau mandat de 5 ans sera-t-il un acteur efficace de cette nouvelle donne que souhaite imposer la France et l'Allemagne?
En direct du Parlement européen à Strasbourg vos questions au 01 45 24 7000 ou sur franceinter.com

Invités :
- Jean-Marie Cavada, député français au Parlement européen, groupe PPE
- Jean-Luc Dehaene, député belge au Parlement européen, groupe PPE
- Pervenche Berès, députée socialiste française au Parlement européen, présidente de la commission emploi et affaires sociales
- Eva Joly, députée française au Parlement européen, groupe des Verts
- Quentin Dickinson, spécialiste des questions européennes à France Inter

L'émission se déroula sans heurts et conformément à ce qui était prévu jusqu'à l'intervention d'un auditeur prénommé Gaétan, opérant de mèche avec le journal *Le Plan B*.

Pour franchir la barrière du standard, Gaétan avait bien entendu annoncé la question la plus banale et conformiste qui soit : « *Pour faire face à la crise l'Europe devrait agir comme un seul homme. Alors quand est-ce que nous aurons un ministre de l'économie européenne ?* »

Elle fut aussitôt retenue. Mais une fois à l'antenne, les choses ne se passèrent pas comme prévu.

(1) Ce reportage a été mis en ligne sur le site du journal *LE PLAN B* le 24 septembre 2009 ; il est disponible en ligne sur <http://www.leplanb.org/Le-fantome-de-Schuman.html>

Voici le verbatim de l'émission , tel que le magazine l'a rapporté à partir d'un enregistrement :

Stéphane Leneuf (l'animateur) : – *Gaétan, retour au standard, Gaétan vous nous appelez de la région Rhône-Alpes, bonsoir Gaétan, allez-y, posez votre question.*

Gaétan : – *Bonsoir. Vous savez que les dirigeants européens présentent régulièrement Robert Schuman comme un des fondateurs de l'Europe alors que **Robert Schuman a voté les pleins pouvoirs à Pétain en 1940 et a ainsi trahi la République. Alors pourquoi cette présentation d'un traître en héros ?***

[Long silence]

Jean-Luc Dehaene (député belge PPE au parlement européen) : – *Vous parlez de qui là ?*

Pervenche Berès (députée française PS au parlement européen) : – *Ça c'est une question pour les Chrétiens-Démocrates.*

Stéphane Leneuf : [avec un rire gêné] *Robert Schuman ? C'est une question pour les Chrétiens-Démocrates, alors Jean-Luc Dehaene.*

Jean-Luc Dehaene : – *Moi je, je constate...*

Stéphane Leneuf : – *On est, on est hors de l'actualité, mais enfin répondons à notre auditeur ...*

Jean-Luc Dehaene : – *Moi je, je connais pas l'histoire française, moi je constate que Schuman, sur proposition de Monnet et avec Adenauer et d'autres, euh, ont fait une proposition qui a sauvé l'Europe après la seconde guerre mondiale, euh, et a réalisé la stabilité que nous connaissons actuellement et qui a même été élargie à l'Europe de l'Est.*

Stéphane Leneuf : – *Quentin, Quentin Dickinson*

Quentin Dickinson [« spécialiste » des questions européennes à *France Inter*] : – *Oui, je crois qu'il faut surtout éviter de juger le passé avec les yeux d'aujourd'hui euh à cette époque, est-ce qu'on savait ce qui allait se passer par la suite ? **Est-ce que le fait de voter les pleins pouvoirs à Pétain ne paraissait pas de quelque chose de très raisonnable à l'époque sans connaître la suite des événements ?***

Stéphane Leneuf : – *Retour à l'actualité.*

Jean-Luc Dehaene : – *Même Mitterrand a eu ses...*

Stéphane Leneuf : – *Retour à l'actualité avec Aziz qui nous appelle de Paris, bonsoir Aziz....*

Que révèle ce très instructif incident radiophonique ?

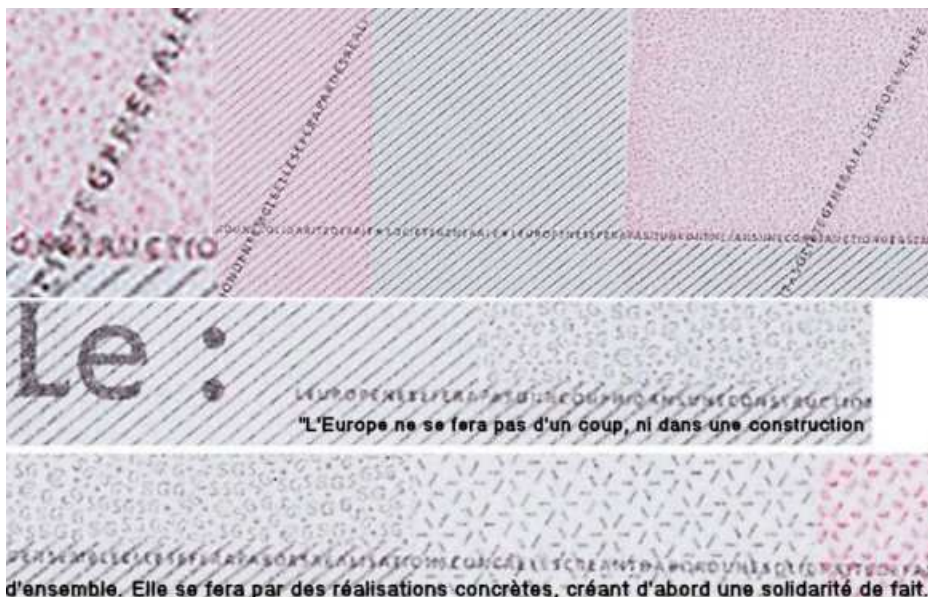
D'une part que s'attaquer, fait historique incontestable à l'appui, à l'un des « *pères fondateurs de l'Europe* » provoque une sorte de panique ou d'effarement pour les tenants de la pensée seule admise dans les grands médias. On touche à un tabou.

D'autre part que ce tabou est tellement puissant que les responsables politiques et les journalistes les mieux aguerris en perdent leurs moyens. Au point que l'un d'entre eux a osé se demander si « **le fait de voter les pleins pouvoirs à Pétain ne paraissait pas de quelque chose de très raisonnable à l'époque sans connaître la suite des événements** ». Ce qui revient très exactement à reprendre à son compte le raisonnement des collaborationnistes français et des défenseurs du régime de Vichy. Il est d'ailleurs intéressant de relever que c'est un journaliste notoirement européiste qui l'a tenu.

16 - Pourquoi la « Déclaration Schuman » figure-t-elle sur tous les chèquiers ?

Enfin, et pour conclure ce dossier, on relèvera ce fait étrange, déjà soulevé par un certain nombre de blogs et reconnu même par l'encyclopédie Wikipédia ⁽¹⁾, que les chèquiers en euros, imprimés par toutes les banques, portent un extrait de la Déclaration du 9 mai 1950 créant la CECA

Tout un chacun peut en faire l'expérience en sortant son chéquier, quel qu'il soit. Comme le montrent les photos ci-dessous ⁽²⁾, à condition de s'armer d'une loupe très puissante, on découvre que les lignes sur lesquelles on inscrit le montant en toutes lettres, l'ordre, le lieu, la date et les deux barres obliques, sont en fait constituées d'un texte en caractères microscopiques qui reprend la phrase la plus célèbre de la « Déclaration Schuman » : « *L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait* ».



Cette découverte a conduit un certain nombre d'internautes à y voir une volonté de propagande insidieuse, sous forme de « messages subliminaux ». C'est sans doute conclure un peu hâtivement. Car la police de caractères est si microscopique qu'il est assez difficile à un œil de déceler que le trait, en réalité non homogène, est constitué d'un alignement de lettres minuscules. Et il est quasiment impossible, même à un œil de lynx, de pouvoir lire le texte sans l'aide d'une loupe puissante.

Les tenants d'une explication rationnelle assurent quant à eux qu'il n'y a là rien que de très normal. Ce ne serait qu'un simple dispositif de sécurité destiné à rendre plus ardu le travail des éventuels contrefacteurs de chèques. Cette explication n'emporte cependant pas non plus la conviction. D'une part parce que l'on peut douter qu'un tel dispositif puisse gêner les faussaires, alors que les chiffres en code barre et les filigranes des chèques sont assurément plus compliqués à reproduire. D'autre part parce que, même dans l'hypothèse du dispositif de sécurité, rien n'obligeait à prendre une série de lettres, et encore moins une phrase symbole de la construction européenne. Pourquoi par exemple ne pas avoir choisi la première phrase de la Déclaration des Droits de l'Homme ⁽³⁾ ou la devise de la République ? Et que diraient ceux qui ne voient pas malice dans cette reprise, si la phrase utilisée, au lieu d'être un extrait de la Déclaration Schuman, était un verset des Évangiles ou du Coran, un extrait du *Mein Kampf* d'Hitler ou le premier couplet de *l'Internationale* ?

C'est pourquoi cette apposition systématique de la Déclaration Schuman sur toutes les formules de chèques, opérée en catimini et sans que l'on sache qui en a eu l'initiative, laisse un sentiment de profond malaise. N'est-elle pas allégorique, au fond, de toute la trop fameuse « méthode Monnet Schuman », inventée à Washington et consistant à mettre en place, de façon subreptice et non démocratique, une structure politique ne recueillant pas l'assentiment conscient des populations ?

(1) <http://fr.wikipedia.org/wiki/Chèque>

(2) Ces photos sont reprises du site <http://911nwo.info/2008/06/26/le-saviez-vous-des-messages-subliminaux-nwo-compatibles-incrustes-en-tout-petit-sur-les-cheques-bancaires/>.

(3) « *Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* »

CONCLUSION : ROBERT SCHUMAN ? UN PRÊTE-NOM.

En 1950, la création d'une Communauté du Charbon et de l'Acier (CECA) n'était que le premier étage d'une fusée conçue aux États-Unis, dont le deuxième allait être la Communauté Européenne de Défense (CED), et dont l'objectif final était de transformer l'Europe occidentale en un « glacis » géostratégique américain face au « glacis » géostratégique soviétique.

Mais il était évidemment exclu de présenter le projet ainsi. Les opinions publiques européennes, et en particulier les Français et les Italiens où les Partis communistes inféodés à Moscou représentaient près de 30% de l'électorat, l'auraient immédiatement empêché (c'est d'ailleurs ce qui arriva en 1954 avec la CED que l'alliance entre les gaullistes du RPF et les communistes firent échouer). Il fallait donc trouver un stratagème pour avancer masqué, et pour donner à croire aux opinions publiques que la création de la CECA était d'origine européenne.

C'est ici qu'il faut chercher les raisons qui ont conduit le gouvernement américain du Président Truman à avoir recours à Robert Schuman pour prendre la responsabilité politique d'une Déclaration conçue outre-Atlantique, rédigée et transmise à l'intéressé par Jean Monnet, l'éternel Monsieur Bons Offices au service de Washington. En utilisant le ministre français des affaires étrangères, Truman et Dean Acheson, le Secrétaire d'État américain, firent preuve d'une grande sagacité politique, on peut même dire d'un coup de génie, qui leur avait d'ailleurs peut-être été soufflé par Jean Monnet. Car l'homme Schuman présentait de merveilleux atouts pour servir le dessein de Washington. Né Allemand puis devenu Français, n'ayant jamais combattu l'Allemagne et ayant même soutenu les Accords de Munich, le ministre français offrait un profil de rêve pour égarer les opinions publiques. Il leur donnait à penser que la CECA était une construction « européenne », imaginée par un Français, et dont l'objectif était de parvenir à « la paix » et à la « réconciliation franco-allemande ». Son catholicisme ostentatoire et ses liens avec le Vatican de Pie XII constituaient un atout décisif complémentaire pour présenter l'opération sous une forme propre à séduire les mouvements démocrates chrétiens de l'après guerre et les nombreux intellectuels chrétiens de cette époque.

Lorsque Raymond Poidevin décrit la proposition de Robert Schuman de créer une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier comme « *un geste téméraire à l'époque, qui soulignait le désir de pacification notamment avec l'Allemagne* », on est en plein mythe. Le geste en question n'était pas de Robert Schuman, la « *pacification avec l'Allemagne* » n'en était qu'une présentation pour les opinions publiques, et il n'avait rien de bien téméraire puisque le ministre français, notoirement peu courageux, ne faisait que se plier aux desiderata de la superpuissance américaine.

En 2010, l'Union européenne que nous avons sous les yeux ne correspond en rien à l'espèce de fraternité européenne et chrétienne symbolisée par Schuman, mais ressemble en tout à une colonie américaine, exclusivement fondée sur le culte de l'Argent Roi et la liberté du commerce, bref sur le matérialisme le plus cynique et le plus désespérant. Aussi la personnalité de Robert Schuman n'intéresse-t-elle à peu près plus personne, pas plus que son « *apostolat laïc* ». Et tout le monde ressent en son for intérieur le caractère artificieux des propos dithyrambiques qui lui sont consacrés. Du reste, et comme le relève cruellement François Roth, « *les discours où le nom de Schuman est évoqué sont des textes pauvres, convenus, rédigés par des attachés de cabinet qui travaillent à partir de notices de dictionnaires ou d'Internet.* » ⁽¹⁾

Et pourquoi cela ? Parce que, comme le dit pudiquement Michel-Pierre Chelini, pourtant sur le site même de la fondation Robert Schuman, « *il convient de ne pas surdimensionner son rôle ou sa clairvoyance. Toute la construction européenne n'est pas son œuvre.* » ⁽¹⁾ Voilà qui est joliment dit.

Au fond, Robert Schuman ne fut, tristement, qu'un prête-nom. Et les dithyrambes consacrés à ce prétendu « père de l'Europe » ne sont que la marque pénible de l'ignorance ou de la duperie.

*

(1) Source : *Robert Schuman, « père de l'Europe » ou saint en veston ?*, (compte rendu de : François Roth, *Robert Schuman, du Lorrain des frontières au père de l'Europe*, Fayard, 2008) <http://www.europaforum.public.lu/fr/temoignages-reportages/2008/10/roth-schuman/index.html>

(2) Robert Schuman et l'idée européenne par Michel-Pierre Chelini sur le site de la Fondation Schuman : http://www.robert-schuman.eu/schuman_chelini.php

CE DOSSIER VOUS A DONNÉ ENVIE D'AGIR ? ET SI VOUS ADHÉRIEZ À L'UPR ?

La statue de la République,
Place de la République,
à Paris.

Elle brandit de la main droite
un rameau d'olivier, symbole
de paix, tandis que sa main
gauche repose sur la Déclaration
des droits de l'homme et du
citoyen.

Loin d'être démodés,
la souveraineté nationale et les
grands idéaux républicains de
liberté, égalité, fraternité et
laïcité sont au cœur du combat
du XXI^e siècle pour la dignité
de tous les êtres humains.

Ils sont la clé du programme
de l'UPR et la seule voie
possible



Comme le prouve ce dossier - de même que tous les dossiers et vidéos que nous diffusons -, l'Union Populaire Républicaine (UPR) est un mouvement politique qui ne ressemble à aucun autre. Tout simplement parce que nous respectons nos compatriotes, de même que nous respectons les peuples et les cultures du monde entier, sans faire de discrimination d'un autre âge entre ceux qui appartiennent au continent européen et les autres. Respecter les Français et tous les peuples du monde, c'est les prendre pour ce qu'ils sont, c'est-à-dire des adultes intelligents, aptes à comprendre les grands enjeux géopolitiques du monde d'aujourd'hui. Nous disons à tous, sans détours et toutes preuves à l'appui, ce que nous estimons être la vérité, en évitant les deux écueils de l'outrance et de l'extrémisme d'un côté, de la pensée unique et de la lâcheté de l'autre.

L'Union Populaire Républicaine (UPR) est un jeune mouvement de libération nationale fondé en 2007 qui appelle les Français à reprendre sereinement et résolument leur souveraineté. Loin d'être une idée dépassée, la souveraineté nationale est la condition *sine qua non* de l'exercice de la démocratie. Elle est consacrée par le droit international comme l'un des droits les plus fondamentaux des êtres humains : le droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes a été reconnu de façon solennelle par le Pacte sur les droits civils et politiques du 16 décembre 1966 de l'Organisation des Nations Unies.

L'UPR est le seul mouvement politique à avoir pour objectif prioritaire de faire sortir la France de l'Union européenne et de l'euro, au plus vite et unilatéralement, en vertu de l'article 50 du traité sur l'Union européenne, et à appeler pour cela les Français à se rassembler en mettant provisoirement de côté le clivage droite-gauche.

Beaucoup d'autres partis affirment vouloir rassembler tous les Français. Mais l'UPR est seule à s'être vraiment donné les

moyens de le faire. Pourquoi ? Parce que **l'UPR est le seul mouvement politique dont la Charte fondatrice, les analyses, les propositions d'action, et l'éthique comportementale sont vraiment acceptables par toutes les sensibilités politiques de notre pays**, comme le prouve d'ailleurs l'origine extraordinairement variée de nos adhérents, dont le nombre s'accroît rapidement. Nous n'avons rien à cacher. Pour mieux nous connaître, vous pouvez consulter notre site Internet sur www.u-p-r.fr et retrouver nos sympathisants sur notre page Facebook <http://www.facebook.com/upr.francoisasselineau>

*

Déjà, plusieurs centaines de Françaises et de Français ont adhéré à l'UPR, et bien d'autres nous ont fait des dons. Venant de toutes les familles politiques et de tous les milieux professionnels, nos adhérents et nos donateurs sont lucides, courageux et désintéressés. Ils ont bravé la censure dont les grands médias entourent notre existence, nos analyses et nos propositions. Ils savent que la France mérite que l'on se mobilise pour sa liberté et son indépendance. Ils ont conscience que beaucoup de peuples du monde attendent que nous soyons leur porte-parole face à l'impitoyable tyrannie de ceux qui prétendent gouverner l'univers. On nous censure, faute de savoir quoi nous répondre ? C'est le plus bel hommage du vice à la vertu. Cela nous rend sereins et très confiants dans l'irrésistible ascension de notre mouvement car c'est une loi de l'histoire jamais démentie que la vérité finit toujours par l'emporter sur le mensonge.

En votre âme et conscience, ne croyez-vous pas que vous devriez nous rejoindre maintenant ? Si les Français ne se mobilisent pas pour sortir la France de la tragédie dans laquelle la prétendue « construction européenne » est en train de la plonger, personne ne le fera à leur place. Réfléchissez-y !



UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE

L'union du peuple pour sauver la République

François ASSELINEAU

Président fondateur de l'UPR

7 RAISONS D'ADHÉRER A L'UPR

1 - Seule l'UPR fait le bon diagnostic sur le déclin de la France.

L'UPR procède comme un médecin appelé au chevet de la France : elle veille d'abord à établir le bon diagnostic sur les vraies raisons du désastre actuel puis elle en informe les Français, en adultes, pour leur indiquer les bons remèdes. Sur la base de preuves irréfutables, que d'ailleurs aucun de nos adversaires ne conteste, l'UPR diagnostique ainsi que la France et tout le continent européen sont victimes d'une stratégie de domination, perfidement nommée « construction européenne », conçue par les États-Unis d'Amérique depuis 1945 à leur profit. L'UE et l'OTAN sont les deux faces de cette stratégie impériale américaine, qui vise à mettre hors-jeu l'ONU, à coloniser l'Europe, et à dominer le monde par des guerres illégales. C'est pourquoi prétendre résoudre les problèmes de la « construction européenne » en gardant le silence – comme le font tous les partis politiques français –, sur le fait que les États-Unis la pilotent en sous-main, c'est condamner les Français à ne rien comprendre. Et c'est leur proposer sciemment des remèdes inefficaces.

2 - L'UPR a des objectifs clairs et nets : d'abord sortir de l'euro et de l'UE.

Sur la base de ce diagnostic, l'UPR formule les remèdes adéquats, sans se laisser troubler par la mode ni intimider par quiconque. Nos 7 remèdes prioritaires constituent le changement politique le plus puissant qui ait été présenté aux Français depuis 1958 :

1. **la sortie urgente de l'euro**, dont les effets sont désastreux dans tous les domaines et dont la désintégration est inéluctable,
2. **la réattribution à la Banque de France de son rôle normal de financement de l'État et des collectivités locales**, sans quoi tout contrôle de l'endettement public est voué à l'échec (abrogation de l'article 25 de la loi n°73-7 du 3 janvier 1973),
3. **la reprise en mains par la France de la défense de ses intérêts à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)**, sans laisser cette tâche, cruciale pour empêcher les délocalisations, à la Commission européenne qui piétine nos intérêts vitaux,
4. **le rétablissement effectif du contrôle des flux de capitaux, de marchandises, de services et de personnes**, seule mesure de sauvegarde permettant de donner un coup d'arrêt à la débâcle économique et sociale en cours,
5. **la renationalisation de notre politique étrangère, accompagnée d'une sortie de l'OTAN et du retrait de nos troupes engagées dans des guerres illégales, moralement honteuses, et très meurtrières** (en Afghanistan par exemple),
6. **la sortie au plus vite de l'Union européenne car toutes les mesures précédentes, vitales pour redresser la France, sont toutes contraires aux traités européens**. Cette sortie est parfaitement possible : l'article 50 du traité sur l'UE l'a prévue,
7. **le lancement d'un grand programme de logements sociaux**. Il sera financé par notre sortie de l'UE, qui nous fera économiser au moins 10 milliards d'euros par an, estimation minimale du coût net de l'Union européenne pour la France. Nous résoudrons ainsi les problèmes de logement des Français tout en procédant à une relance économique créatrice d'emplois.

3 - L'UPR allie compétence technique, bon sens et modération.

L'UPR dérange l'ordre européiste car c'est un mouvement sérieux, jamais outrancier, dont les analyses techniques sont très fiables, et dont l'action s'inscrit dans quinze siècles d'indépendance nationale et deux siècles de tradition républicaine. Vouloir sortir de l'UE n'est en rien une idée folle ou extrémiste : les deux États d'Europe où l'on vit le plus heureux, selon l'ONU, sont la Suisse et la Norvège, qui sont hors de l'UE. La folie et l'extrémisme sont le fait des européistes, qui violent les référendums et veulent ligoter la France dans une construction ingérable de 27 États aux intérêts contradictoires. Mieux encore, la sortie de l'UE permettra à la France de redevenir l'un des États les plus respectés de la diplomatie mondiale et dans de nombreuses organisations internationales, à commencer par l'ONU, le Conseil de l'Europe et la Francophonie. Affirmer que sortir la France de l'UE l'isolait du monde est un énorme mensonge : c'est au contraire son appartenance à l'UE/OTAN qui l'isole et salit son image aux yeux de 80 % des peuples du monde !

4 - L'UPR garantit la mise en œuvre de ses propositions.

L'UPR pourra mettre en œuvre ses propositions parce que les Français peuvent les décider tout seuls, sans demander d'autorisation à quiconque. C'est là une différence capitale avec TOUS les autres partis politiques, qui multiplient les promesses (« Europe des patries », « Europe sociale », « euro monnaie commune », etc.) sans jamais préciser que leur réalisation dépend du bon vouloir de 26 autres États... qui n'en veulent pas, et aussi de l'accord tacite des États-Unis d'Amérique qui en veulent encore moins !

À l'UPR, nous montrons que tous ces projets d'autre Europe ou d'autre euro sont des leurres : l'opposition des 27 intérêts nationaux et l'alignement d'une majorité d'États de l'UE derrière les États-Unis bloquent tout changement réel. On le constate sans arrêt sur tous les sujets (monnaie, social, guerre en Irak, OGM, délocalisations, marché transatlantique, etc.). La sortie de l'UE n'interdit pas du tout les coopérations internationales, avec des pays européens ou non européens. Au contraire, elle les rendra plus claires et efficaces.

5 - L'UPR rassemble vraiment au-dessus du clivage droite-gauche .

Presque tous les partis politiques affirment vouloir rassembler les Français. Mais aucun ne s'en donne les moyens puisqu'ils adoptent tous des alliances ou des discours qui divisent les Français selon les réflexes droite-gauche. Tel n'est pas le cas de l'UPR qui ne s'intéresse qu'à rendre aux Français leur démocratie et la liberté de la France. C'est pour cela que l'UPR rassemble des Français de tous les bords. L'UPR est un parti de libération nationale, il n'a donc pas vocation à anticiper sur tous les choix que les Français feront démocratiquement une fois qu'ils auront recouvré leur souveraineté et leur indépendance.

6 - A l'UPR, pas d'ambiguïtés politicardes ni de financements discrets.

De nombreux Français sont ulcérés quand ils découvrent que des politiciens qui critiquent féroce l'Europe dans les médias sont en réalité de mèche avec l'UMP ou le PS, dont ils obtiennent des financements discrets ou l'absence de concurrent dans leur circonscription législative. Tous les membres de l'UPR, dirigeants compris, s'engagent quant à eux à ne jamais fricoter avec un parti européiste : ce principe redonne clarté et dignité au combat politique. L'UPR n'a rien à voir non plus avec tous ces partis où l'on répartit les rôles pour « ratisser large » : tel dirigeant se dit pour l'euro, tel autre pour sa sortie, un troisième condamne la rentrée dans l'OTAN tandis qu'un quatrième l'approuve. Souvent même, c'est le principal dirigeant qui joue les caméléons, en changeant son discours et en multipliant les contradictions, rien que pour satisfaire chacun de ses publics. L'UPR n'est pas ce genre d'auberge espagnole peuplée de caméléons et d'opportunistes : tout le monde dit et écrit la même chose tout le temps et à tout le monde, conformément à notre Charte.

7 - À l'UPR, nous nous battons pour la France, pas pour des places.

L'objectif de l'UPR n'est pas de permettre à tel ou tel de ses responsables de décrocher un poste de député ou de ministre pour servir de caution « gaulliste » ou « républicaine » à un gouvernement européiste de droite ou de gauche. L'UPR est un mouvement digne et loyal qui veut rendre à la France sa démocratie, point. En adhérant à l'UPR, vous pouvez être enfin sûr de ne pas être trompé.



UNION POPULAIRE RÉPUBLICAINE

L'union du peuple pour sauver la République

FORMULAIRE D'ADHÉSION

(ou de don)

*L'Union Populaire Républicaine (UPR)
est le grand rassemblement des Français
créé le 25 mars 2007 par François ASSELINEAU
pour libérer la France du piège européen.*



☐ **J'adhère pour la 1^{ère} fois à l'UPR** ☐ **Je réadhère** ☐ **Je fais un don**

Civilité ☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom

Prénom

Adresse : N° **Voie**

Code postal **Ville**

Téléphone 1 **Téléphone 2**

Courriel 1 @

Courriel 2 @

Profession

Date de naissance

Seriez-vous disponible pour prendre des responsabilités au sein de l'UPR ?

Quel serait dans ce cas le type de compétences dont vous pourriez faire bénéficier notre mouvement ?
.....

Je choisis mon adhésion (ou mon don) valable pour l'ensemble de l'année 2011

- | | |
|---|---|
| ☐ adhésion individuelle simple 30 € | ☐ adhésion individuelle de SOUTIEN 50 € |
| ☐ adhésion couple simple 45 € | ☐ adhésion couple de SOUTIEN 70 € |
| ☐ adhésion étudiant/chômeur 10 € | ☐ adhésion BIENFAITEUR 200 € à 7500 € |
| ☐ Je ne souhaite pas adhérer mais je fais un don de € (maximum légal : 7500 € par an) | |

Merci de libeller votre chèque de cotisation ou de don à l'ordre de « Union Populaire Républicaine »
et de l'expédier avec ce formulaire à l'adresse suivante : **UPR - 60 avenue de la République - 75011 PARIS**
Vous recevrez un message personnel de François ASSELINEAU, Président de l'UPR, à réception de votre adhésion ou don.

Retrouvez toutes nos informations sur notre site : www.u-p-r.fr

Fait à

Date

Signature :